



Millau VILLE DE

www.millau.fr

COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 20 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à 18h30

**Le Conseil municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL**

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, C. JOUVE, M. MANANET, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, C. MEDEIROS, F. COINTOT, A. OKODME OSSOUKA LATORRE (POUVOIR A MME C. MORA), A. NAYRAC, D. DIAZ, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, B. SOLIER, M. GUIBERT

Étaient excusés : JL. JALLAGEAS, P. RAMONDENC, K. HAUMAITRE

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame la Maire

« Comme il n'y a pas de vote, immédiatement, je vous propose néanmoins d'ouvrir la séance et de continuer les derniers petits réglages. Donc, je vais demander à la Directrice générale des Services adjointe de bien vouloir faire l'appel. Vous pouvez remarquer que nous avons une tribune exclusivement féminine ce soir, ce qui est suffisamment rare pour le remarquer ».

Madame CHABERT, Directrice générale des Services adjointe fait l'appel.

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame la Directrice générale adjointe. Nous allons procéder à l'élection du secrétaire de séance. Est-ce que Monsieur ARTAL accepte ? »

Monsieur ARTAL

« Je l'accepte. »

Point d'information

Madame la Maire

« Merci. Je vous propose, avant de rentrer dans l'ordre du jour, de faire un petit point d'étape – même pas un petit – un point d'étape par rapport à la situation de l'hôpital donc, au projet médical. Alors, j'explique l'ordre du jour et le déroulé avant de rentrer dans ce premier sujet, mais en effet, il nous a paru important de pouvoir commencer par cette information. Ensuite, une autre information dans un format un peu différent – mais que nous avons déjà adopté l'année dernière – concernant toutes les délégations de services publics. Nous avons, à nouveau, invité les délégataires qui nous rejoindront à partir de 19 h 30 pour ce faire. Ils vont, chacun, avoir cinq minutes pour faire une petite présentation de leur DSP. Nous aurons avant ça – pardon, j'ai oublié – un point d'actualité du Centre communal d'action sociale et

puis également la présentation de Monsieur GOUBERT-GAEBELE qui est le nouveau directeur du CCAS. Si vous voulez peut-être d'ailleurs vous présenter dès maintenant comme ça après, on vous libèrera, Monsieur GOUBERT-GAEBELE. »

Monsieur GOUBERT-GAEBELE

« Oui. »

Madame la Maire

« Donc voilà, on est ravi de vous accueillir. Je ne sais pas si vous voulez un micro juste. On va vous apporter un micro. »

Monsieur GOUBERT-GAEBELE

« Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis François GOUBERT-GAEBELE, j'ai 46 ans. J'ai commencé le 1^{er} novembre. Je suis diplômé d'un master II en Organisation de la santé. Depuis 2009, je travaille dans le médico-social ou l'humanitaire, voilà, avec une casquette plus sanitaire que sociale, mais bon, tout se passe bien depuis que je suis arrivé et je remercie mes équipes pour l'accueil et puis pour l'intégration. »

Madame la Maire

« Merci à vous. C'est une intégration rapide. Vous avez rapidement pris vos marques. »

Monsieur GOUBERT-GAEBELE

« Oui, je l'avais déjà dit, mais c'est vrai que c'est peut-être pour la situation Covid, moi, c'est quelque chose qui me plaît assez, la gestion de la crise sanitaire dans les établissements. Après, si vous avez des questions et si je peux aider, je le ferais avec plaisir. »

Madame la Maire

« On espère ne pas être tout le temps en situation de crise.

Monsieur GOUBERT-GAEBELE

« Non, non. »

Madame la Maire

« Mais c'est bien de savoir qu'on a quelqu'un pour nous accompagner dans ce sens. »

Monsieur GOUBERT-GAEBELE

« Auparavant, j'étais à Varennes-Vauzelles dans la Nièvre. C'est une commune qui est à côté de Nevers qui fait moins de 10 000 habitants. C'étaient deux établissements de la Fonction publique territoriale. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur GOUBERT-GAEBELE. Ensuite, nous adopterons l'ordre du jour classique avec une petite interversion, du coup, pour continuer sur les rapports des DSP, Madame BACHELET démarrera aussi par les rapports des DSP par ces rapports-là. Ensuite, on prendra l'ordre du jour de façon plus classique.

Projet médical

Madame la Maire

Sur le projet médical, je vous propose de projeter. Très bien. Nous allons le partager. Est-ce que vous le voyez en visioconférence ? Très bien, merci. Nous nous sommes engagés dans la transparence sur tous les sujets, mais en particulier sur le sujet de l'hôpital. Aussi, comme je l'ai fait depuis le début du mandat, je partage avec les habitants, au travers de la presse à chaque étape, chaque avancée du projet hospitalier. Ces derniers jours, deux éléments importants sont survenus, d'abord, la validation à l'unanimité du projet médical du Sud-Aveyron qui est le premier point que nous allons évoquer puis, le second sujet est le rendu de l'étude de faisabilité sur le regroupement des deux hôpitaux sur le site du Puits-de-Calès que nous avons demandé et également présenté aux instances, pendant la semaine dernière, la fin de la semaine dernière même pour être plus précise. Donc, il me semblait, il nous semblait important de pouvoir profiter de ce Conseil municipal pour en rendre compte à la fois à l'ensemble des élus, majorité et opposition, et puis également au travers de la presse à l'ensemble des habitants de notre ville. On peut passer à la première diapositive. Sur le projet médical du Sud-Aveyron, le choix de l'ARS est l'ouverture d'un hôpital commun qui a été encore réaffirmé il y a quelques semaines par le Premier ministre. Bien sûr, nous aurions préféré conserver nos deux hôpitaux et développer d'ailleurs nos deux hôpitaux de Millau et de Saint-Affrique, mais les choix gouvernementaux sont différents. Ils ont encore été réaffirmés par le Premier ministre il y a quelques semaines. Les contraintes de recrutement liées aussi à la démographie médicale nous engagent à aller très vite. Avec mon équipe, nous avons toujours dit que ce qui comptait avant tout, c'était l'offre de soins en quantité et en qualité. L'offre de soins, c'est vraiment concrètement : « Comment j'accède aux urgences ? Où je peux accoucher ? Où je vais aller voir mes parents qui sont en médecine ? », etc. C'est l'offre de soins. Donc, c'est vraiment le point le plus important de ce projet et le point sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Ce projet médical a été élaboré par les médecins hospitaliers de Millau, de Saint-Affrique et également de Maurice Fenaille sur la partie SSR donc, moyen séjour. Bien entendu, également avec les médecins du CHU de Montpellier et en lien aussi avec la médecine de ville. Il s'appuie sur des projections d'activités qui intègrent l'évolution démographique du territoire avec – comme on le sait – un vieillissement de la population de notre territoire. Il a été fait aussi en s'appuyant sur la comparaison avec sept CH comparables aux nôtres, sur les taux

de recours hospitaliers, sur les taux de fuite et les taux d'occupation. À chaque fois à partir de ces comparatifs, c'est l'hypothèse la plus ambitieuse qui a été choisie. On peut passer à la diapositive suivante. L'hôpital commun est le regroupement des activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique et, bien sûr, les plateaux techniques. Là, je ne sais pas si c'est bien visible, on a changé le rétroprojecteur donc, c'est peut-être mieux. Vous avez, à chaque fois dans la première colonne, le nombre de lits aujourd'hui sur le site du Puits-de-Calès. Dans la colonne du milieu, c'est le nombre de lits disponibles par spécialité sur le site de Saint-Affrique. La dernière colonne, c'est ce qui sera sur l'hôpital neuf, le futur centre hospitalier. Vous pouvez voir, il y a des augmentations, il y a des diminutions en fonction des spécialités et surtout en fonction des besoins aussi. C'est appuyé sur ce que j'évoquais juste à l'instant, les besoins de santé. Au total, on constate une augmentation capacitaire du nombre de lits, de la situation actuelle à la situation future de 11 lits. On passe de 150 à 161 lits. Actuellement :

- Millau : 90 ;
- Saint-Affrique : 60 ;
- le projet d'hôpital neuf : 161 lits.

Il y a – comme vous le voyez – des différences entre les spécialités. Évidemment, par exemple sur l'obstétrique, on voit que le nombre de lits diminue parce qu'en regroupant les équipes sur le même site, il y a moins besoin d'avoir recours à des agents pour les périodes où il n'y a pas d'accouchement. Il n'y a qu'une équipe de permanence et on ne double pas ces équipes-là. En revanche, on a pris en compte les besoins en cancérologie liés au vieillissement de la population. Là-dessus sur, par exemple, la médecine gériatrique, vous voyez qu'on augmente de 12 lits dans le futur capacitaire. Voilà, il y a vraiment cette projection en fonction des besoins et des hypothèses hautes. On peut passer à la diapositive suivante. Un hôpital, mais plusieurs lieux d'accueil parce que là, je vous ai parlé de ce qui allait être sur l'hôpital neuf donc médecine, chirurgie et obstétrique ; il va y avoir aussi des services de cet hôpital qui vont rester sur les sites actuels. Sur Millau par exemple :

- 20 lits de SSR donc ça, c'est le moyen séjour ;
- 50 lits de long séjour ;
- les lits d'EHPAD ;
- la psychiatre ;
- la pédopsychiatre ;
- l'IFSI et l'IFAS ;
- les cuisines, etc.

Sur Saint-Affrique :

- 20 lits de moyen séjour ;
- 40 lits de long séjour ;
- l'EHPAD également.

Sur Saint-Affrique, il y a des urgences de premier niveau donc, des consultations non programmées, mais qui s'appuieront sur l'hôpital public, même si elles seront en lien avec la médecine de ville, mais ce sera bien porté par l'hôpital public. Donc sur Maurice Fenaille, on reste, bien entendu, sur l'activité SSR actuelle, mais on projette dix lits en plus dans le futur. Là, c'est un rapide point sur ce projet de santé, mais ce projet de santé, ce qu'on peut voir, c'est qu'il renforce l'offre médicale actuelle, en s'appuyant sur les besoins repérés avec des services qui restent dans les villes, avec également un service d'urgence. Alors ça, c'était détaillé dans la diapositive d'avant, mais le service d'urgence, aujourd'hui, est évidemment dans les deux villes, dans les deux hôpitaux, il fonctionne avec ce qu'on appelle un SMUR rouge. Demain, ce sera un SMUR blanc, c'est-à-dire que nous ne ferons plus appel aux pompiers pour déplacer les médecins hospitaliers et aller sur les lieux d'interventions. Le véhicule partira depuis l'hôpital neuf pour aller directement sur les sites d'intervention, ce qui va faire gagner pas mal de temps. Aujourd'hui sur Millau, par exemple, le médecin appelle les pompiers ; les pompiers partent de la caserne et viennent chercher le médecin, le ramènent. Donc si c'est pour faire ça, évidemment, on perd beaucoup de temps donc voilà, c'est du temps de gagné en ayant tout le service sur place. Voilà globalement ce que je pouvais dire. Donc vraiment, je trouve que ce projet médical est un projet satisfaisant parce qu'il y a plus de lits et de nouvelles spécialités. C'est aussi l'aboutissement d'un travail énorme que je tiens à saluer ce soir.

On passe à la seconde partie sur l'audit de faisabilité sur le regroupement sur le site du Puits-de-Calès. Étude qui a été faite à ma demande avec le soutien de la présidente de Région, Carole DELGA. C'était notre engagement de transparence et notre engagement aussi de pouvoir donner des éléments factuels avant de décider. L'ARS a accepté le principe de l'étude en début d'année, nous avons travaillé sur le cahier des charges jusqu'en juin ensuite, l'appel d'offres est paru à l'été. Depuis septembre, le cabinet Samop, qui a été choisi, travaille. Donc, on a les résultats définitifs depuis moins d'une semaine. Ils ont été présentés à partir de mercredi dans les différentes instances de l'hôpital.

D'abord la partie de l'audit. Il s'agit bien, pour le cabinet Samop, d'étudier la faisabilité du regroupement des deux hôpitaux donc, de ce projet médical que je viens de vous présenter sur le site du Puits-de-Calès. D'abord, audit technique et audit fonctionnel de l'établissement. Sur la partie technique :

- le tableau général des basses tensions est, en gros, le point central de distribution électrique. Ce point central de distribution électrique est doublé, mais en revanche, il est dans la même salle. Si jamais, la salle venait à subir un incendie ou voilà, nous aurions une panne générale ;
- sur le traitement d'air et la ventilation, c'est complètement obsolète ;
- groupe froid également ;
- le PC de sécurité qui n'est finalement pas sécurisé du tout.

Donc ça, c'est sur l'audit technique. Sur l'audit fonctionnel, ils ont noté :

- une bonne fonctionnalité du niveau plus un. Le niveau plus un est le niveau où il y a les urgences, la maternité, les unités de soins continus, l'imagerie et le bloc. Ça fonctionne bien ; en revanche, un unique sens de circulation verticale donc, c'est l'ascenseur et le monte malade avec un problème de gestion des flux à venir parce que forcément, on va considérablement renforcer et augmenter les flux ;
- les urgences qui sont d'ores et déjà dangereuses d'accès sur la partie routière pour les flux. Avec des flux renforcés, la dangerosité va augmenter ;
- place insuffisante dans le sas des urgences ;
- impossibilité d'hélistation, c'est lié aux lignes haute tension ;
- manque de visibilité de l'entrée principale, il faut évidemment faire tout le tour pour arriver à l'entrée ;
- absence totale de salle de *staff* et de lieu de réunion. Aujourd'hui, toute la partie administrative n'est pas sur l'hôpital du Puits-de-Calès, elle est sur le site de Saint-Côme ;
- des *parkings* sous-dimensionnés, mais vous aviez déjà fait ce constat vous-même. Pas besoin d'un cabinet pour faire ce constat-là.

On peut passer à la diapositive suivante. Ça, c'est la partie d'extensions possibles de l'étude de faisabilité. Vous le voyez, le cabinet a travaillé sur tout ce qui pouvait être agrandi. On va y aller dans l'ordre :

- le point 1 : l'extension des blocs donc, deux salles de blocs supplémentaires pour pouvoir absorber la nouvelle activité, la future activité ;
- le point 2 : l'extension des lits en soin continu. Ça fait partie des ouvertures de lits qu'on a vues tout à l'heure ;
- le point 3 : l'extension des urgences qui est en lieu et place de l'Algeco aujourd'hui – pour ceux qui sont allés à l'hôpital récemment ;
- le point 4 : une extension qui se fait sur trois étages. Pour vous situer, c'est contre la route, même les voitures vont passer en dessous pour accéder au *parking* et le bâtiment passerait au-dessus. C'est sur ces trois étages qu'il y aurait la plus grosse extension possible de lits avec 20 lits par étage. On arrive à une extension de 60 lits ;
- le point 5 : l'extension des consultations et des bureaux médicaux. Il va falloir absorber le flux de ce qui se fait sur Saint-Affrique, mais aussi, dans le projet de développement, on souhaite vraiment augmenter le nombre de consultations externes pour permettre l'accès à ces spécialistes, pour la population, les habitants ;
- le point 6 : l'extension des salles de *staff*. En gros, ce sont les vestiaires parce que 150 agents *a minima* en plus donc, c'est aussi une extension des vestiaires ;
- le point 7 : la construction d'un *parking* sur pilotis donc, R+1 et R+2 pour 160 places ;
- le point 8 : l'extension du laboratoire et du scanner ; scanner évidemment enfin, vous voyez les bouchons déjà pour y accéder. Le laboratoire, ils sont extrêmement à l'étroit d'ores et déjà. Même sans regroupement d'activité, le laboratoire, on ne peut pas rentrer de nouvelles machines d'analyse, tellement ils sont à l'étroit ;
- les points 9 et 10 : des constructions externes décollées de l'hôpital. Le 9 serait tous les bâtiments administratifs et le 10 serait la partie de magasins et de construction d'ateliers.

Tous les autres services sont regroupés autour de l'hôpital central parce que sinon, ça nécessite de devoir prendre en charge les patients avec des véhicules pour les transporter d'un service à un autre donc, ce ne serait pas du tout efficient. Il y a vraiment la nécessité d'avoir ce bloc. Le bloc a atteint les capacités maximums selon l'étude de faisabilité.

On peut passer à la diapositive suivante. Ces deux études ne correspondent pas au projet médical. Je l'ai déjà un peu dit. Le projet médical préconise une augmentation de 81 lits et le projet d'extensions permet 68 lits de plus donc, il manque là déjà 13 lits par rapport au projet médical.

Il y a également un souci qui n'a pas été évoqué enfin, étudié plus dans le détail par le cabinet Samop, c'est la non-conformité aussi au standard hôtelier actuel. La moitié des lits actuels sont placés dans des chambres doubles qui n'ont pas de douche. Les douches sont à l'étage. Dans un hôpital aujourd'hui, on n'imagine pas repartir avec un hôpital pour les 30 prochaines années et laisser des chambres qui ne soient pas dotées d'une douche. Donc, il conviendrait de transformer ces chambres pour intégrer une douche individuelle dans chacune, ce qui conduit à la suppression de 30 lits encore pour passer ces chambres de chambre double à chambre simple. En conséquence, on avait le besoin de regroupement à 81 lits. La conséquence des travaux sur les douches, c'est encore moins 30 et les capacités d'extension plus 68 donc, ça fait un delta de 43 lits.

On peut passer à la diapositive suivante. Également, un capacitaire qui ne correspond pas au projet médical, le capacitaire de l'extension des 20 lits par étage de la partie 4 – qui avançait sur la route – est incompatible avec

l'efficacité en termes d'effectif soignant. Un service fonctionne souvent avec une infirmière pour 13 à 15 lits. Ça veut dire qu'on sera obligé d'imaginer des fractionnements de services dans ces étages donc, ce ne serait pas très facile par rapport au fonctionnement.

Également ce qui est à noter, c'est aucune amélioration possible sur les points fonctionnels qu'on a vus tout à l'heure. La question de l'hélistation, la question des voiries d'urgence, unique circulation verticale avec des flux plus importants puisque je ne l'ai pas dit, mais sur la diapositive d'avant, on voit bien le point rouge qui est au milieu dans la partie grise, c'est le point ascenseur. Toute l'étude qui a été faite pour l'extension, elle a été faite en prenant comme point central cette montée verticale pour permettre d'irriguer et d'innover l'ensemble des parties de l'hôpital. Il y a eu l'impossibilité de doubler cette montée enfin, cette circulation verticale ailleurs parce que la déclivité du terrain ne le permet pas. C'est aussi important sur la question des flux. Voilà, circulation unique et verticale avec des flux plus importants. Aucune possibilité d'extension de la pharmacie aussi. Le stockage deviendrait insuffisant, en rajoutant des patients supplémentaires et en plus, il y a un projet d'automatisation de la pharmacie qui, du coup, serait abandonné. Aucune évolutivité possible puisque toutes les pistes d'extension sont exploitées là, dans ce scénario. Donc, si on part aussi pour un investissement durable, il n'y aurait plus d'évolutivité. Également, les travaux vont générer des difficultés importantes tant pour les usagers que pour les professionnels. Sur l'emprise du chantier, on imagine juste la période de chantier du *parking* sans parler même des bâtiments : « Où est-ce qu'on va se garer ? » Les travaux en site occupé, c'est toujours compliqué. On le voit là sur le chantier du complexe sportif, on imagine ce que ça peut être pour un hôpital. Voilà, ce sont aussi des contraintes importantes.

On peut passer à la suivante. Par rapport au délai, là aussi, ce sont des délais de travaux plus longs. Le cabinet nous dit que sur des délais de construction d'un bâtiment neuf, il faut compter entre quatre à cinq années : deux ans d'étude et deux à trois ans de travaux, bien entendu, sous réserve d'avoir un terrain qui soit déjà viabilisé, etc. sinon, ça se rajoute à tout ça. Sur la rénovation et extension en site occupé, on est plutôt sur huit à neuf ans donc, toujours deux ans d'étude et plutôt six ans de travaux, voire un an probable en plus du fait des difficultés de phasage avec des aléas plus importants, des frais d'actualisation des coûts, des frais de chantier tournant, etc.

On peut passer à la suivante. On passe aux coûts donc, évaluation des coûts sur la rénovation et extension sur le Puits-de-Calès. Sans prendre en compte l'amélioration des chambres doubles, mais on reste avec les douches par étage sur la moitié des chambres, des lits :

- l'amélioration thermique a été chiffrée à 5,5 millions d'euros ;
- la mise à jour de l'accessibilité PMR à 110 000 € ;
- la sécurisation des installations électriques à 1,1 million d'euros ;
- la rénovation des locaux à 9,2 millions d'euros ;
- l'extension des locaux à 16 688 000 € ;
- le stationnement sur pilotis à 2,3 millions d'euros.

Le total des travaux est de 34 millions d'euros enfin, 35 millions d'euros, on va dire.

- les honoraires et autres frais : 11 millions d'euros. Ce sont des calculs, c'est un pourcentage et c'est le même qui est appliqué après ;
- la révision des prix qui est plus importante que sur un projet neuf parce que le projet dure plus longtemps donc, 11,5 millions d'euros.

Donc, un coût de projet global évalué à 57,5 millions d'euros.

On peut passer à la diapositive suivante. Sur l'évaluation d'une construction neuve, on est un sur :

- un total des travaux à 49,5 millions d'euros ;
- les honoraires et autres frais, on est toujours sur les 11 millions d'euros – même là un peu plus important – 11 450 000 € ;
- la révision des prix à 9 millions d'euros.

Pour un total d'un peu moins de 70 millions d'euros.

En synthèse, ce qu'on peut dire, c'est que :

- le projet de rénovation et extension ne permet pas la mise en œuvre du projet médical ;
- le manque de lits ;
- l'impossibilité aussi de mettre en place les projets de service ;
- la qualité des prestations hôtelières n'est que partiellement améliorée, car il reste des chambres doubles sans douche. On l'a déjà évoqué. Concrètement, ça veut dire que pour les agents :
 - persistance du changement de chambre lié au sexe du patient ;
 - possibilité de contamination aussi croisée dans les périodes pandémiques que nous connaissons ;
- l'impact sur les flux patients, on l'a déjà dit aussi ;
- la sécurité routière dégradée au niveau des urgences ;
- la saturation probable de l'unique montée verticale.

Le coût est de 57,5 millions d'euros – je crois, je pense que j'ai fait une erreur – 57,5 millions d'euros avec des coûts estimés, mais non maîtrisés, eu égard à la complexité et à la durée du chantier, pour un résultat qui est toujours

insatisfaisant. La durée du chantier va impacter fortement l'accueil des patients et le travail des agents pendant huit à neuf ans et retarde aussi le regroupement des deux structures hospitalières d'au moins trois ans, avec la perte financière très importante chaque année et la fragilité de nos deux hôpitaux.

Peut-être juste sur ces deux points-là, la perte financière est très importante chaque année. Aujourd'hui, nos deux CH accusent un déficit structurel chaque année de 9 millions d'euros. La fragilité de nos deux hôpitaux dans l'intervalle, ça aussi, ce sont des choses que j'ai déjà partagées, mais qui sont importantes aussi à redire. Cette année, nous avons eu la fermeture du SSR depuis le mois de juillet. Le SSR devrait arriver à rouvrir en tout début d'année. Ça, c'est pour Millau.

Sur Saint-Affrique, la maternité et les blocs ont fermé à trois reprises sur l'année 2021. Il y a encore quelques semaines, avec Madame MARTY, nous n'avions plus d'anesthésistes deux jours plus tard. Forcément, sans anesthésiste, l'hôpital ne fonctionne pas. C'est ça la réalité et le quotidien de nos hôpitaux aujourd'hui donc, il y a vraiment urgence à aller vite sur ce projet.

Juste avant de conclure – on peut passer à la diapositive suivante – je voulais revenir sur l'utilité de cette étude Samop par rapport au rapport du Mupy et rétablir la vérité parce que j'entends souvent enfin, sur les réseaux sociaux, en particulier venant de l'opposition millavoise que le rapport du Mupy aurait été suffisant et que cette étude a occasionné une perte de temps et d'argent.

Là, je vous ai mis les conclusions du rapport du Mupy de manière tout à fait factuelle. Le 7.3 était le paragraphe qui menait l'étude sur le site de Millau. On peut lire : « *Le foncier du site du Puits-de-Calès à Millau autorise a priori la reconstruction d'un bâtiment de ce type. Il s'agit là d'un scénario optimal en matière de coût d'investissement, puisqu'il réutilise le bâtiment existant. Des extensions sont à réaliser pour améliorer le confort hôtelier et médical notamment.* » Donc, c'était la conclusion de la partie millavoise. Ensuite, on passe à la conclusion globale du rapport : « *Ces différentes hypothèses – donc je vous rappelle qu'il y avait aussi l'hypothèse saint-affricaine qui avait été exclue du fait de l'inondabilité du site en particulier – ayant été présentées au comité de pilotage, celui-ci a souhaité ne retenir aucune hypothèse de repositionnement de l'hôpital unique sur le site de Saint-Affrique ou de Millau.* Mais il manque quelque chose là, entre la conclusion sur Millau et le choix du comité de pilotage. « *Il a été acté les principes suivants pour le comité de pilotage : reconstruction de l'hôpital unique à privilégier sur un site dont la localisation sera dans le Millavois.* » Moi, je m'étais engagée, nous nous étions engagés auprès de la population à pouvoir apporter tous les éléments d'information de la manière la plus factuelle possible. En prenant connaissance de ce rapport du Mupy, nous étions dans l'impossibilité et dans l'incapacité de donner ces éléments aux habitants. Je crois que c'est aussi la cause de beaucoup de défiance et d'hostilité envers le projet tel qu'il avait été présenté en 2019. Je crois qu'il faut vraiment faire ce travail d'abord factuel d'étude objective qui, aujourd'hui, est donnée puis ensuite de pédagogie. Donc, c'est ce que nous faisons notamment aujourd'hui.

Voilà ce que je souhaitais dire. Sur la suite, il faut aller vite. Dès le début du mois de janvier, les services techniques des deux Communautés de communes, Millau, Saint-Affrique, le Parc naturel régional des Grands Causses qui gère le SCoT, le Département pour les questions d'accessibilité routière, la Préfecture également pour les questions d'autorisation et bien entendu l'ARS se réuniront pour étudier les différents scénarios d'implantations. Aujourd'hui, trois scénarios, vous les connaissez probablement :

- Luzençon : le scénario qui avait été pensé en 2019 ;
- Beaumescure : le scénario dont chacun a pu prendre connaissance dans la presse, qui est défendu par quelques médecins en retraite ;
- le scénario de Vergonhac sur la zone d'activité de Millau Ouest toujours sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon qui est la solution proposée aujourd'hui sur une zone à urbaniser avec tous les réseaux.

À l'issue de ces études techniques, les membres du comité de pilotage, alors le comité de pilotage aujourd'hui, a un peu changé. Jusqu'aux élections, il était composé des maires des deux villes et des deux parlementaires. Aujourd'hui, il est toujours constitué des maires des deux villes de Millau et de Saint-Affrique donc, Sébastien DAVID et moi-même, plus des parlementaires, mais du président du Conseil départemental et de la présidente de Région, également du DG ARS, du directeur du CHU et des deux présidents de CME, ce qui était également le cas précédemment. À l'issue de ce comité technique, il y aura ce travail-là. Puis, nous reviendrons vers vous pour vous dire quelle est la meilleure localisation, au vu de ces éléments techniques. Voilà, je crois que j'ai à peu près fait le tour.

Il faut aller vite, en effet. Il faut aller vite par rapport aux éléments que j'ai évoqués tout à l'heure sur la situation des hôpitaux. Il faut aller vite pour sécuriser cette situation. Il faut aussi aller vite parce qu'il y a l'engagement ministériel aujourd'hui, qu'il y a des élections présidentielles qui arrivent donc, il faut qu'on ait un engagement ferme sur des montants, sur un site, sur aussi ce qui va se passer pendant toute la période de travaux et des engagements aussi sur la continuité de l'activité sur nos sites pendant les travaux. On a l'objectif de revenir vers vous à la fin du mois de janvier et peut-être début février, mais voilà, d'aller très vite pour acter l'ensemble de ce projet et de concerter, ça aussi c'est un engagement important.

On a le projet médical qui a été fait en grande partie par les médecins hospitaliers et les médecins de villes. On a le projet urbanistique – on va dire – qui va être fait à l'aune des contraintes aussi d'urbanisme, de rapprochement entre les bassins de vie, etc. pour avoir bien en tête aussi que les bassins de population doivent être les plus proches possible du

futur hôpital. Puis, il y a la question du projet de santé qui reste à construire. Je veux vraiment que ça puisse être fait avec les citoyens dans le cadre du contrat local de santé.

Le contrat local de santé est porté à l'échelle du Sud-Aveyron par le PNR des Grands Causses. Là, nous sommes en train de recruter un animateur de ce contrat local de santé. Dans sa fiche de poste, il y a d'ores et déjà l'animation d'un comité citoyen autour de ce projet de santé. Le projet de santé inclut à la fois le projet médical, le projet bâtimentaire – on va dire – et puis aussi toutes les questions de prévention, tout ce lien avec le territoire et les besoins de la population, ce qui est aussi très important.

Voilà, j'en ai terminé. Ce qu'on vient de faire, je le précise, est inédit. On n'a jamais eu de présentation jusqu'à maintenant et par l'ancienne équipe de tous ces éléments en toute transparence pour à la fois informer les élus et puis aussi les habitants.

Je peux éventuellement répondre à des questions s'il y en a. Oui, Monsieur SAINT-PIERRE, on va vous apporter un micro. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Merci beaucoup, Madame la Maire, de nous faire cette présentation qui rejoint la question diverse que je voulais poser en fin de Conseil. Nous avons l'occasion d'aborder le sujet en début de Conseil et c'est très bien. Alors, des questions, pas forcément des questions, mais un certain nombre de remarques, vous vous en doutez bien. La première par rapport à ce que vous venez de dire, nous n'avions – parce que je pense que le temps n'était pas venu – fait de présentation en Conseil, mais vous ne pouvez pas dire que les oppositions n'étaient pas informées de l'évolution du centre hospitalier, puisque je vous ai réuni au moins à deux reprises – les deux oppositions municipales – dans mon bureau une fois et dans la salle de commission une seconde fois pour évoquer avec vous les difficultés du centre hospitalier. Donc, j'ai aussi joué la transparence vis-à-vis des groupes d'opposition dans ce sens et ça, je ferme cette parenthèse d'information.

Vous avez commencé votre propos en nous disant : « Nous aurions souhaité garder les deux hôpitaux », mais je crois que nous aurions tous souhaité garder les deux hôpitaux. C'est quelque chose qu'il faut absolument partager, cette envie de garder les hôpitaux. Si ce n'est que cela fait quand même un certain temps maintenant que nous savons que garder les deux hôpitaux, tels qu'ils sont aujourd'hui, n'était pas une chose viable et n'était pas une chose pérenne, et nous amenait à des difficultés considérables à l'avenir sur ces deux centres hospitaliers. Il était urgent de réfléchir sur une option qui allait permettre de travailler sur une autre commune de soin hospitalier public en Sud-Aveyron qui a été l'objet de la réflexion qui nous conduit à évoquer encore une fois le sujet devant vous.

Alors, vous avez parlé de la contrainte de recrutement du personnel médical, mais ça n'est pas la seule. Il y avait aussi une contrainte majeure qui était la fragilité des deux bassins de santé distincts. Si nous maintenons l'équivalent d'un bassin de santé sur Saint-Affrique et l'équivalent d'un bassin de santé sur Millau, on sait très bien qu'ils vont répondre en partie, mais pas totalement au sujet que vous évoquez du recrutement médical. Il était important de travailler sur un bassin de santé beaucoup plus ample, beaucoup plus large ; d'où la nécessité de travailler encore une fois sur un projet qui concerne l'ensemble du Sud-Aveyron.

Ensuite, par rapport aux *slides* que vous nous avez présentées, je dirais que nous étions au courant de tout. Nous savions tout. Je ne vois pas, dans ce sens, la contradiction qu'amène votre diapositive par rapport au rapport Mupy. Vous avez commandité une étude complémentaire donc, forcément nous pouvons avoir des éléments supplémentaires. Mais les grandes orientations, la difficulté du site du Puits-de-Calès étaient connues par le comité de pilotage depuis très longtemps donc, le rapport n'amène rien de particulier. Moi, je voudrais beaucoup insister sur le projet de santé, que vous avez défendu et que vous avez valorisé, qui est aussi – encore une fois – le projet de santé sur lequel, nous travaillons maintenant depuis des années, notamment sur le développement des activités en MCO et sur les activités de nouveaux plateaux techniques. Vous avez parlé de la cancérologie et il y en a bien d'autres, notamment vraisemblablement des techniques d'avenir et des techniques nouvelles qui pourront être développées sur ce nouveau plateau technique. Je serai tenté de dire, par rapport à la présentation que vous venez de nous faire, que je suis ravi que l'on puisse mettre en évidence le fait que le travail alors, que vous l'appeliez commun ou médian, pour moi aujourd'hui, c'est une valeur sémantique. »

Madame la Maire

« C'est la même chose. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Peu importe le terme qui sera retenu, mais on voit bien que nous parlons de la même chose au final. Je suis ravi que nous puissions avoir cette confirmation-là, cette certitude-là.

Encore une fois, ce sont des informations que nous avons déjà et depuis longtemps, mais je veux bien comprendre que ce soit une situation embarrassante pour vous à présenter et à développer aujourd'hui parce que vous n'aviez jamais voulu présenter votre position intime sur le sujet de l'hôpital. Vous parlez du contrat local de santé qui doit se travailler avec la population et je partage parfaitement votre avis puisque nous l'avons déjà travaillé avec le Parc naturel régional. »

Madame la Maire

« Il n'y avait pas du tout la partie de la concertation citoyenne. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Laissez-moi le temps de vous parler, Madame GAZEL, vous verrez que je ne suis pas tout le temps désagréable. J'allais vous dire que nous avons travaillé avec le Parc naturel régional sur le contrat local de santé, notamment sur les difficultés de notre territoire parce que le contrat local de santé parle de la santé au sens large c'est-à-dire, y compris les problématiques sociales du territoire. »

Madame la Maire

« Tout à fait. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Nous avons notamment des problèmes d'habitologie. »

Madame la Maire

« La prévention. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Donc, c'est un contrat local de santé, Santé avec un grand « S » au sens large. Nous avons travaillé avec le PNR parce que vous l'aviez fort justement rappelé, c'est lui qui est porteur du contrat sur le territoire dans ce sens. Il manquait – et c'est là où je vais dans votre sens, Madame la Maire – le côté de participation citoyenne, je peux aller dans votre sens et saluer cette initiative. Vous voyez que je ne suis pas toujours négatif. Je comprends votre embarras là-dessus. Aujourd'hui, vous disiez que vous allez saisir dans la presse... »

Madame la Maire

« Je ne suis pas embarrassée, Monsieur SAINT-PIERRE ». »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Mais si, vous ne pouvez être qu'embarrassée, Madame la Maire. »

Madame la Maire

« Je ne suis pas du tout embarrassée parce que là... »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Vous avez fait perdre deux ans au projet, Madame GAZEL. C'est clair. Vous n'avez rien amené de plus à votre étude complémentaire du Samop. Vous n'avez rien amené de plus que des informations que nous connaissions au comité de pilotage. Alors, le comité de pilotage, vous en aviez donné une version restrictive tout à l'heure parce que le comité de pilotage, il n'y avait pas que les maires, il y avait le conseil de surveillance et les parlementaires, il y avait – comme vous l'avez rappelé – les deux présidents de CME. »

Madame la Maire

« Oui, c'est ce que j'ai voulu dire. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Vous l'aviez oublié. Vous avez aussi oublié la direction générale de l'ARS qui était présente à l'époque et la direction des deux centres hospitaliers qui était dans le comité de pilotage. La grande différence aujourd'hui est l'arrivée de Madame DELGA au sein du comité de pilotage. C'est la seule différence qu'il puisse y avoir. »

Madame la Maire

« Le changement de casquette de Monsieur ... »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui d'accord, avec le changement de casquette de Monsieur VIEL. »

Madame la Maire

« Il y a aussi le changement des maires quand même. Les maires ont changé depuis ». »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Nous parlons de composition de fonctions et non pas d'individus, Madame la Maire. Je comprends que vous soyez embarrassée là-dessus. Vous avez dit : « Il faut aller vite, il ne faut pas perdre de temps » donc, il faut aller vite et ne pas perdre de temps et je vais dans votre sens, il faut rattraper les deux ans que nous venons de perdre. Vous avez oublié un élément majeur quand même dans la question qui aurait dû être la mienne, qui était la position de votre majorité. Je dis bien de votre majorité sur le sujet. On sait qu'il y a parmi votre majorité des membres qui doivent défendre une position radicalement différente de celle que vous venez de nous présenter ce soir. En tout cas, merci pour la présentation et je ne doute pas que nous ayons à l'avenir l'occasion de revenir sur le sujet de l'hôpital médian. »

Madame la Maire

« Je vous remercie pour votre soutien globalement sur le projet qui est présenté ce soir. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Vous vous ralliez à ce que je viens de dire. »

Madame la Maire

« Mais alors justement, je vais préciser quelques... »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Le consensus a disparu ». »

Madame la Maire

« Voilà, c'était trop beau. Déjà, vous rappeler que, Monsieur SAINT-PIERRE, je ne suis élue que depuis 18 mois. Si on a pris deux ans de retard, il y en a six qui sont à mettre sur votre compte quand même. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Là, c'est mesquin. »

Madame la Maire

« Écoutez, ce sont les chiffres, soyons précis. Vous voyez ? Il y a toujours les raccourcis et les faits. Ça, c'est le premier élément. Ensuite, je n'ai pas du tout le sentiment d'avoir perdu 18 mois, comme vous le dites, parce qu'il y a 18 mois, pendant la campagne des élections municipales, nous avons une population millavoise qui était farouchement opposée au projet que vous portiez à l'époque. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Ce n'est pas le sujet aujourd'hui . »

Madame la Maire

« Je crois que je ne vous ai pas interrompu donc, je vais finir mon propos. Nous avons une population qui était farouchement opposée parce qu'en effet, il n'y avait pas d'éléments factuels, d'éléments tangibles qui expliquaient l'impossibilité de mettre un hôpital commun sur le Puits-de-Calès. Je dis « commun » parce que « médian », ça indique une position géographique. Aujourd'hui, on peut parler d'hôpital médian parce qu'en effet, ce ne sera ni Millau ni Saint-Affrique, on a enfin exclu la piste millavoise. Jusqu'à maintenant, elle n'était pas exclue. Du coup, c'est la raison pour laquelle j'utilisais le vocable de commun. Quoi qu'il en soit « commun », ça me semble être un plus joli mot parce que « commun » c'est : « Qu'est-ce qu'on va faire ensemble ? » Ce n'est pas restrictif, ce n'est pas uniquement un lieu géographique, c'est un projet commun. On l'a vu tout à l'heure, le projet sur lequel on travaille, c'est non seulement un hôpital médian, mais c'est également une offre de santé qui est répartie sur le territoire. Après, on verra en effet le vocable qui sera choisi.

Sur cette partie aussi de transparence par rapport à la population, nous nous étions engagés auprès de cette population à pouvoir lui donner des éléments qui sont là. J'ai repris vraiment tout le rapport du Mupy, là, je n'ai mis que la conclusion, mais il est là, les pages qui concernent, je les ai là. Monsieur SAINT-PIERRE, je vous assure qu'il n'y a aucun élément qui dit que ça ne peut pas être fait sur Millau. Au contraire, c'est la solution optimale. Comment de la solution optimale dans une étude technique le comité de pilotage passe à : « Ce n'est pas cette solution qui est choisie » ? C'est évident qu'on laisse les habitants sur le carreau quand on procède comme ça parce que le choix est obscur. Aujourd'hui, nous avons un choix qui est éclairé par des éléments factuels. Donc ça, c'était notre engagement et aujourd'hui, nous en sommes là.

La position de ma majorité est bel et bien celle-là parce que quand on demande un audit, quand on demande une étude, bien entendu, c'est qu'on va accepter les résultats de cette étude à l'issue de l'étude sinon, il ne faut pas demander d'étude. La position de ma majorité est celle que j'évoque aujourd'hui à ce micro, bien entendu, mais il fallait la construire, en effet.

Deuxième point, vous dites que j'ai perdu deux ans, bon alors, 18 mois. Mais vous, Monsieur SAINT-PIERRE, vous étiez peut-être favorable à ce projet, mais qu'aviez-vous préparé ? Moi, depuis 18 mois, la Communauté de communes a acquis des terrains. Nous avons étudié la faisabilité sur des terrains pour étudier le plan B si, toutefois, le plan A sur lequel nous avons travaillé ne pouvait pas être concluant. Aujourd'hui, nous sommes prêts. Si aujourd'hui, nous pouvons décider d'un choix d'implantation aussi rapidement, c'est parce que pendant ces premiers mois de mandat, nous avons travaillé à toutes ces possibilités-là ; ce qui n'était pas du tout préparé précédemment. Nous avons travaillé également sur le projet médical qui a été accepté à l'unanimité par les deux conseils de surveillance.

Donc ça, ce n'est pas rien parce que ça, c'est la base du projet. Le projet médical a, en effet, démarré en 2019, mais il a été interrompu pendant tout le Covid. Je l'ai là exactement, c'est factuel. Il a été démarré en 2019, interrompu pendant 18 mois, de mars 2020 à août 2021 parce qu'on a vécu un Covid entretemps. Vous l'avez remarqué.

Donc, je trouve qu'au contraire, on n'a pas perdu de temps et on a mis en place tout ce qu'il fallait faire pour pouvoir justement agir au plus vite et être les plus réactifs possible, en toute transparence avec les populations.

Monsieur SAINT-PIERRE et après, Monsieur ARTAL. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Madame la Maire, c'est une pirouette : « Qu'est-ce que vous avez fait ? » c'est une pirouette – on va dire – de tribune. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons travaillé sur le comité de pilotage pendant, en ce qui me concerne, au moins quatre ans. On est bien d'accord, pour travailler y compris avec mon homologue le maire de Saint-Affrique sur un sujet qui, au départ, – l'aspect consensuel – n'était pas gagné d'avance. Il fallait que nous arrivions à travailler tous les deux sur un territoire. Vous savez, comme maire de Millau, j'aurais aimé dire : « On garde l'hôpital de Millau » comme vous, évidemment. Le maire de Saint-Affrique aurait aimé dire : « Je garde l'hôpital de Saint-Affrique ».

Madame la Maire

« C'est ce que j'avais dit en préambule. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« J'ai été dans votre sens. Mais à un moment donné, il a fallu que nous travaillions pour arriver sur une acceptabilité de dire : « Effectivement, aujourd'hui, l'urgence – et j'ai moi-même eu besoin d'avoir des échanges avec les professionnels

de santé – d’entendre tous les partenaires y compris les partenaires sociaux, d’entendre l’ARS, d’entendre les présidents de CME pour arriver à me forger une opinion et d’avoir la certitude qu’effectivement, l’hôpital médian ou commun – et je vous l’accorde, le terme « commun » est peut-être plus joli que le terme « médian » – était devenu une nécessité par rapport au péril dans lequel étaient nos deux hôpitaux du Sud-Aveyron. Donc, il y a eu tout ce travail-là et tout le travail que nous avons fait avec le comité de pilotage que j’ai évoqué tout à l’heure, pour arriver à proposer cette orientation sur l’hôpital commun, avec un projet médical, un projet de santé sur le territoire qui avait été préparé déjà avec les présidents de CME et sur lesquels les présidents de CME nous rendaient régulièrement compte en comité de pilotage ; avec des groupes de travail, je crois qu’il y avait à l’époque cinq ou six groupes de travail qui avaient été mis en place par les deux présidents de CME pour arriver à travailler sur le fond du projet médical d’établissement.

Donc, il ne faut pas dire que nous n’avons rien fait. Si je vous écoute, Madame GAZEL, quand vous dites : « Aujourd’hui on est mûr, on a acheté des terrains », ça veut dire que vous avez passé déjà 18 mois – pour ne pas dire deux ans – à acheter des terrains alors que vous aviez commandé une étude pour voir si c’était possible sur le site de Puits-de-Calès. Ce qui veut dire que pendant deux ans, vous avez acheté des terrains, soit en étant convaincue d’ores et déjà que le Puits-de-Calès n’était pas possible, soit vous avez acheté des terrains pour rien, en attendant de savoir le résultat. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE, vous savez très bien où sont placés ces terrains. Ils sont dans une zone d’activité. Si on n’y met pas un hôpital, on y mettra des entreprises. La zone d’activité fonctionne très bien. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Alors, ne dites pas que vous avez fait exprès. »

Madame la Maire

« Mais si, bien sûr que si. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Mais non. Malheureusement, si je pouvais vous rendre compte des échanges avec le président de la Communauté de communes et du maire de Saint-Georges-de-Luzençon de l’époque, je le ferais volontiers, mais la décence ne me permet pas de le faire. »

Madame la Maire

« Bien. M. ARTAL. »

Monsieur ARTAL

« Je vais essayer de faire très court. Simplement, Monsieur SAINT-PIERRE tout à l’heure, parlait d’embarras. Je suis assez embarrassé quand j’écoute son raisonnement, votre raisonnement – on va se parler – parce que pour le coup, on parle d’une politique publique qui est portée par l’État donc, en cohérence avec des orientations politiques qui sont impulsées par l’État. Or, depuis 40 ans bien sûr, il y a beaucoup de choses à redire sur ce qui s’est fait de la part de l’État et de différents gouvernements qui se sont succédé sur cette question de la santé publique qui a été extrêmement dégradée et pour laquelle, on subit les pots cassés. Seulement, lorsque je regarde qui vous avez soutenu en 2017 aux élections présidentielles, c’était François FILLON. Au-delà des déboires qu’il avait eus avec son épouse, François FILLON, dans le cadre de sa campagne, a eu l’indécence, à l’occasion d’un déplacement dans un établissement de santé, de dire à des soignantes qu’il ne donnerait pas plus de moyens aux hôpitaux, qu’elles ne travaillaient pas suffisamment et que même, il avait supprimé des emplois dans la fonction publique hospitalière. Donc, j’en appelle à la cohérence des convictions locales sur la question des services publics avec les convictions qu’on défend au niveau national, parce qu’on sait en conscience quelles conséquences ça pourra avoir localement. C’était simplement ce que je souhaitais dire. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Monsieur ARTAL, votre intervention ne me dérange absolument pas. Je n’ai pas participé au projet de mandature de François FILLON. Je n’ai pas à donner mon avis. Je pense que comme nous tous ici qui soutenons des candidats, on n’est pas forcément en adéquation avec 100 % de leurs propositions. Pour aller plus loin dans votre sens, vous voyez, Monsieur ARTAL, je vais vous donner encore un motif supplémentaire, on sait que l’hôpital aujourd’hui souffre de la T2A. Qui a mis en place la T2A ? C’est Roselyne BACHELOT lorsqu’elle était ministre d’un gouvernement qui, par définition, la soutenait. Vous voyez que j’ai la capacité – en tout cas, je pense – et la sagesse de pouvoir distinguer les positions qui sont prises au niveau national et l’intérêt local. »

Madame la Maire

« Je vais rester sur cette concorde quand même parce que je suis ravie qu’opposition et majorité partagent cet objectif commun là, pour le coup, pas médian, parce que c’est en effet un projet, si ce n’est le projet le plus important peut-être que nous avons à défendre pour les années à venir. Donc, merci beaucoup pour ces échanges et pour le soutien de tous. »

Présentation par les délégataires des rapports annuels d’activité 2020

DSP de l’Exploitation du service d’Eau potable

Madame la Maire

Nous allons maintenant pouvoir accueillir les représentants des délégations de services publics, en commençant par Madame IDRAC. Est-ce que Madame IDRAC est avec nous ? »

Madame IDRAC

« Oui je suis là. Bonsoir, vous m'entendez ? »

Madame la Maire

« Oui très bien. Bonsoir Madame IDRAC. Je vous laisse la parole. »

Madame IDRAC

« Je vais vous présenter le rapport d'activités de l'année 2020 sur l'exploitation du service d'eau potable de la ville de Millau pour lequel, nous sommes délégataires par le biais d'une société dédiée qui s'appelle la Société des Eaux de la ville de Millau, pour mémoire, en vous rappelant rapidement les chiffres essentiels du service. Nous alimentons en 2020 – évidemment ce sont des chiffres de 2020 – 10 341 abonnés qui représentent 22 616 habitants desservis, par le biais de deux installations de production puisque nous avons une installation de production principale à l'Esperelle et la deuxième, ce sont des forages à la Graufesenque. Cette eau transite par 11 réservoirs et par le biais de 255 kilomètres de réseaux dont nous avons en charge l'exploitation. Pour 2020, on le verra plus tard, les analyses réalisées sur l'eau produite et l'eau distribuée sont toutes conformes. Nous avons atteint un rendement de réseaux de 72,1 %. La consommation moyenne calculée en 2020 est de 143 litres par habitant et par jour. Pour entrer un peu plus dans le détail au niveau de la production, nous avons produit 1 771 496 m³. Vous voyez sur ce graphe la répartition en bleu de l'eau qui arrive de l'Esperelle par mois, tout au long de l'année, et en orange celle de la Graufesenque, sachant que les deux derniers mois de l'année où on a fonctionné uniquement avec la Graufesenque, c'est lié au fait que nous avons réalisé des travaux importants sur l'usine de l'Esperelle. Vous voyez ici les volumes vendus enfin, consommés par les habitants. Vous voyez que depuis 2017, ils sont en diminution continue pour atteindre, en 2020, 1 216 535 m³ vendus. Vous voyez également sur ce graphe une réduction des pertes en réseau puisque grâce aux différents travaux d'amélioration du patrimoine que nous verrons et également de la recherche de fuites réalisée par nos agents, les pertes en réseau ont diminué de 90 000 m³ et sont en diminution continue. Concernant la qualité de l'eau, vous voyez ici, suivant les analyses réalisées dans le cadre du contrôle officiel par l'Agence régionale de santé, qui sont réalisées suivant des paramètres microbiologiques et physicochimiques de façon régulière, que tous les résultats sont conformes et que nous atteignons 100 % de conformité sur l'eau produite et l'eau distribuée sur toute la ville de Millau. Concernant les points à noter en 2020, sans rentrer trop dans le détail, tous les travaux que nous mettons en avant aussi sur cette présentation, ce sont des travaux d'amélioration du patrimoine, que ce soit sur les stations de production ou sur le réseau de distribution avec de nombreux travaux réalisés par la Mairie ou par nous-mêmes, suivant l'attribution. Ce sont des travaux de renouvellement de réseau. Ce sont des ouvrages, évidemment, qui sont vieillissants et qu'il faut régulièrement entretenir et renouveler. Nous avons également aussi à noter une convention avec la Mairie pour des travaux d'amélioration au niveau de la station de pompage des Aumières, qui ont donné lieu à des certificats d'économie d'énergie et qui nous permettent d'aller dans le bon sens pour économiser l'électricité lors du pompage de l'eau. Au niveau des réseaux de distribution, également des travaux de renouvellement de canalisations. Avec le recul que nous avons, nous pouvons réaliser, en lien avec les services de la Mairie, un plan pluriannuel de renouvellement de ces canalisations. Nous avons poursuivi, dans le cadre du contrat, le renouvellement des vieux branchements en polyéthylène basse densité. Notre objectif contractuel était de renouveler 2 000 branchements d'ici fin 2023. Au total, à ce jour, enfin à fin 2020, nous avons réalisé le renouvellement de 1 092. Il nous reste deux ans pour finir, enfin en tout, trois ans. Nous continuons le renouvellement des compteurs. Je vais vous présenter les projets en cours et à venir, pour ceux qui sont concernés dans ce secteur :

- la construction du réservoir des carrières qui était prévue au contrat est en cours. Elle permet la sécurisation de la desserte en eau des quartiers de Naulas et des Aumières. La mise en service de ce nouvel ouvrage est prévue bientôt, d'ici six mois, à l'été 2022. Vous avez une photo de l'avancement des travaux ;
- des renouvellements de réseaux sont aussi en cours au Vieux Cres et sur la route départementale 809 ;
- des projets de sécurisation des ouvrages de production et des réservoirs sont également prévus, avec la mise en place d'équipements de protection et d'anti-intrusion ;
- un projet important mené en collaboration avec la Mairie à partir de 2022, le déploiement du télé relevé des compteurs – je pense qu'on vous en avait déjà parlé en Conseil municipal – qui sera réalisé sur 18 mois, à compter du début janvier et qui va permettre notamment de pouvoir suivre sa consommation d'eau – vous le voyez sur le graphique à droite – et d'être réactif en cas de détection de fuite après compteur.

Ça permet évidemment d'économiser sur sa facture, mais également d'aller dans le bon sens de la protection de la ressource parce que le plus tôt on détecte une fuite, moins la ressource est sollicitée. Comme elle se fait rare aujourd'hui de façon générale, pas forcément à Millau, il est important de travailler dans ce sens-là.

J'ai terminé. J'ai peut-être un peu dépassé. »

Madame la Maire

« C'était pas mal. C'était très clair. Il y avait beaucoup de choses à dire. Merci beaucoup, Madame IDRAC. »

Madame IDRAC

« Avec plaisir. »

DSP de l'Assainissement

Madame la Maire

« Nous allons passer à Monsieur BASILE pour la DSP de l'Assainissement. »

Monsieur BASILE

« Vous voyez l'écran ? »

Madame la Maire

« Il va s'afficher dans quelques secondes. C'est bon.

Monsieur BASILE

« Madame la Maire, mesdames et messieurs, bonsoir. Je vais vous faire une petite présentation de notre activité sur le contrat de délégation de services publics de l'Assainissement de la Commune de Millau pour l'année 2020. Présentation sommaire du contrat : c'est un contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la ville de Millau qui, pour notre compte, a débuté le 1^{er} janvier 2018 et qui couvre une durée de 15 ans. Nous avons une société dédiée qui s'appelle Millau Assainissement pour la gestion de ce contrat.

Aujourd'hui, on peut comptabiliser :

- 7 410 abonnés au service ;
- on gère un patrimoine de 201 kilomètres de réseaux de manière – on va dire – confondue eaux usées et eau pluviale ;
- une station d'épuration de 75 000 équivalents-habitant ;
- 13 postes de relevage ;
- on a traité sur l'année 2020, 1 899 702 m³ ;
- on a produit 535 t de matières sèches qui sont des boues produites sur la station d'épuration.

Pour faire fonctionner cet ensemble, on a consommé en énergie :

- 1 934 472 kW pour la station d'épuration ;
- 378 234 kW pour les postes de relevage.

Le prix du service est de 1,06 €/m³ sur l'année 2020, on a un taux d'impayé de 1,67 %, pour information. Le service, comme je vous le disais, est une station d'épuration qui était mise en service en 2003. Donc, 13 postes de relevage, vous en avez le détail. Toujours dans le service dit déversoirs d'orage, là vous avez le détail donc, 200 km de réseaux en site propre unitaire et pluvial. En plus de ça, il y a 2 226 grilles avaloirs pluviales et 3 674 regards de visite. Alors là, pour être plus précis, sur le bilan de la station d'épuration, comme je vous le disais tout à l'heure, le système de traitement a reçu 1 899 702 m³. On a pu évaluer un débit moyen de 5 190 m³/jour, soit 18 % du débit minimal. On a enregistré un débit maximal pour une valeur de 12 298 m³/jour le 28 décembre 2020 et pour ce qui concerne le débit minimal, de 1 616 m³/jour le 14 juin 2020. Concernant le rendement épuratoire, on a réalisé un certain nombre de prélèvements et d'analyses réglementaires sur l'usine sur chacun des paramètres. On a pu constater une conformité de 100 % sur la durée complète de l'année 2020. On a le détail du nombre de relevés et des paramètres mesurés. Ensuite, un petit point sur les réseaux, donc sur l'année 2020, on a procédé à un certain nombre d'interventions :

- des débouchages de branchements EU (eaux usées) ;
- des débouchages de réseaux des eaux usées ;
- des débouchages de branchements des eaux pluviales auxquels s'ajoutent les réseaux eaux pluviales. Vous en avez les quantités ;
- un certain nombre d'enquêtes ont été menées pour les odeurs et autres ;
- concernant les branchements neufs, on a reçu 22 demandes de devis. On les a, bien entendu, traitées. On a reçu, en retour, 14 devis acceptés ;
- en termes de contrôles, on a reçu 46 demandes de contrôles de notaires ;
- également le bilan de curage eau, assainissement et pluviale lissé sur l'année.

Sur le diagnostic permanent d'assainissement, c'est une démarche d'amélioration continue de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées qui vise à répondre à deux grands enjeux :

- réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel en orientant le programme d'exploitation et d'investissement ;
- améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Pour ce faire, on a sectorisé les bassins-versants sur l'ensemble du territoire de Millau. On a identifié 38 bassins-versants. On a mis en place un certain nombre d'appareils et de moyens de mesure. Aujourd'hui, on a 31 sondes, 11 postes de relevage et 2 pluviomètres qui nous donnent, en quasi continu, l'ensemble des informations qui nous permettent de suivre l'évolution et le comportement du réseau d'assainissement sur Millau. En parallèle, on mène également une campagne de surveillance des eaux de baignade l'été. On fait des prélèvements dans le lit du Tarn sur la plage du Gourg de Bades du 1^{er} juillet au 31 août sur les jours indiqués, c'est-à-dire le lundi, le mercredi, le vendredi, le samedi et le dimanche. Sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2020, on a pu constater deux non-conformités en

Escherichia Coli les 13 juillet et 13 août qui ont entraîné deux jours de fermeture de la plage. On n'a, le lendemain, pas constaté de non-conformité donc, la restriction a pu être levée dès le lendemain. On a également, en parallèle de ça, constaté une concentration dépassant les seuils requis les 10, 13 et 28 août. Voilà en ce qui concernait la surveillance des baignades. Vous en avez certainement entendu parler, mais on souhaite relayer également, en parallèle de tous les collègues de la profession, un vrai message important c'est « Stop aux lingettes dans les toilettes » parce que c'est un véritable fléau pour les canalisations, les postes de relevage et les usines. Aujourd'hui, ça entraîne des conséquences importantes sur les rendements et le nombre d'interventions. Je pense avoir terminé. Merci de m'avoir écouté. »

Madame la Maire

« En effet, le fléau des lingettes est bien connu. »

Monsieur BASILE

« Je pense que tout le monde en a entendu parler effectivement, mais bon, il faut le répéter pour faire passer le message. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur BASILE. »

Monsieur BASILE

« Je vous en prie, je suis à votre disposition. »

DSP de Parking Capelle et Emma Calvé

Madame la Maire

« Bonsoir Monsieur JULIÉ pour la DSP de *Parking* de La Capelle et Emma Calvé ».

Monsieur JULIÉ

« Sur la présentation, on va commencer par le contrat de DSP de Millau La Capelle. Je suis passé rapidement sur la partie du contrat puisque je suppose que vous le connaissez, c'est un contrat de liaison qui va jusqu'à 2025. Sur les faits marquants de l'exercice 2020, on a eu forcément la crise sanitaire Covid-19 qui a fortement impacté la fréquentation horaire du *parking* et surtout aussi la fréquentation du centre commercial, sachant que les deux sont complémentaires donc, la baisse d'activités du centre a, de ce fait, impacté les recettes horaires du *parking* La Capelle. Au niveau de la décomposition du chiffre d'affaires, la principale baisse est au niveau des recettes horaires et assimilées où là effectivement, on a une baisse de 30 000 €. Les recettes « abonnés » sont restées relativement stables pendant la période de Covid puisqu'effectivement, les clients abonnés n'ont pas forcément résilié leur abonnement pendant cette période où ils étaient confinés. Au niveau des prestations de services et recettes de voirie, on est toujours identique à zéro par rapport à 2019. Au niveau des recettes horaires, on constate une baisse de fréquentation de l'ordre de 25 %, en raison de la crise sanitaire et surtout des deux périodes de confinement, principalement celle du premier semestre 2020 et légèrement en novembre, puisqu'on avait des mesures de restriction un peu plus légères par rapport au premier confinement.

La fréquentation horaire est en baisse de 25 %, le chiffre d'affaires de 29 %. On a un ticket moyen qui baisse de manière plus importante, et donc du coup, les durées de stationnement sont à peu près de 1 h 20 sur le *parking* de La Capelle. Après, on a effectivement toujours le partenariat contractuel concernant les chèques *parking* pour le centre commercial. Au niveau des recettes « abonnés », il y a peu de variations. Il y a juste un abonné en plus par rapport à 2019. On a eu juste une transformation plutôt des abonnements 24h/24h vers des abonnements de type bureau. Peu de variations effectivement sur les recettes « abonnés ». On le constatera aussi sur le *parking* d'Emma Calvé. Au niveau du rapport d'activités, on a une baisse de 10 % du chiffre d'affaires en 2020, puisque ce *parking* est principalement constitué des recettes horaires donc forcément, il y a eu un impact plus fort que sur l'autre *parking*. Au niveau des charges d'exploitation, on a eu recours au chômage partiel surtout pendant la première période de confinement où on avait du personnel, certes, qui restait mobilisé pour répondre aux alarmes techniques, mais au final, pendant la première période de confinement, on avait à peu près 95 % des clients horaires qui n'étaient plus présents. Donc, c'étaient principalement les clients abonnés qui connaissaient très bien le fonctionnement du *parking* et qui n'ont pas forcément recours à nos collaborateurs pour les aider. Ensuite, au niveau des dépenses électriques, on a eu des travaux sur l'éclairage, notamment sur la mise en place des détections qui n'était pas prévue au départ de ce contrat, qui nous a permis d'économiser pratiquement 7 000 €, mais qui s'explique aussi par la baisse de fréquentation du site pendant les périodes de confinement. Des charges d'exploitation qui sont en amélioration de 39 000 € donc, un résultat net qui est en amélioration de 5 000 € par rapport à l'année précédente, avec un solde positif de 33 000 € à fin 2020. La redevance versée à la collectivité est une redevance fixe, compte tenu du chiffre d'affaires de cette année où la variable ne s'est pas déclenchée. Au niveau des investissements, pour finir sur ce contrat, on a investi 17 000 € principalement sur :

- des travaux électriques pour la mise en place de la détection ;
- un *relamping* LED sur certains éclairages ;
- centrale CO donc, détection de gaz sur le *parking* ;
- des reprises de portes coupe-feu puisqu'il y avait une particularité de portes sectionnelles avec les portes à l'intérieur dc, il y a eu quelques travaux à réaliser dans le cadre de la commission de Sécurité.

Voilà pour la partie de La Capelle. Ensuite, on attaque sur Emma Calvé. Les faits marquants donc ça a été comme pour La Capelle, le Covid qui a effectivement impacté fortement notre activité. On tient aussi à saluer quand même les mesures d'accompagnement qui ont été mises en place par la Ville de Millau, afin de nous aider pendant la période, notamment sur des appels de redevance qui ont permis de compenser ce contrat qui est un peu plus ancien que La Capelle puisque celui-là date des années 1994, où l'équilibre financier est plus compliqué. Au niveau de l'analyse globale, on a un chiffre d'affaires qui baisse de l'ordre de 4 %. Comme je vous l'ai expliqué, par rapport à La Capelle, le montage d'Emma Calvé, c'est plus une clientèle d'abonnés que d'horaires. L'impact du Covid a été moindre sur ce parc-là, puisque les clients abonnés, de manière générale, sont restés plutôt assez fidèles. On a juste des baisses au niveau des recettes horaires et assimilées :

- des ventes diverses auprès des commerçants et d'hôteliers qui sont en baisse de l'ordre de 24 %, mais qui s'expliquent aussi par leur baisse d'activités ;
- des recettes « abonnés » qui restent stables de l'ordre de 5 000 € qui correspondent aux indexations tarifaires.

Au niveau des recettes horaires, on a un chiffre d'affaires qui a été impacté pendant les deux périodes de confinement principalement. Une fréquentation qui a été en baisse de l'ordre de 25 % donc, 11 000 entrées au titre de l'année 2020 et avec un chiffre d'affaires en recul de 26 %, de 33 000 € par rapport à l'année précédente. Elle a été beaucoup plus marquée pendant la première période de confinement. Au niveau des recettes « abonnés », comme je vous le disais, on a plutôt des clients fidèles de longue date puisqu'on constate toujours le même niveau d'abonnement avec 210 abonnés. Il y a juste un changement de produits d'abonnement qui se sont adaptés, des gens qui sont passés en 24h/24h ou *vice-versa* ou ont diminué l'abonnement. Au niveau du chiffre d'affaires global, on a une baisse de 10 000 € par rapport à l'année dernière. Une prestation au niveau des mini-parcs, de la Sernam et de la Condamine qui sont sur toute l'année alors que sur le rapport 2019, on n'avait que six mois. Ceci nous a permis de générer un peu plus de 16 000 € sur cette prestation. Comme pour La Capelle, on a eu recours au chômage partiel, surtout pendant la première période de confinement. On a fait un *relamping* LED total sur le *parking* d'Emma Calvé qui permet des économies d'énergie. Au niveau des investissements, on a principalement mené des investissements sur tout ce qui était reprise de problèmes de structures qu'il y avait depuis plusieurs années où là, tout est levé. On est passé en commission de Sécurité donc, tous les dossiers ont été validés par la commission. Cela a permis de réparer ce problème structurel qui traînait depuis quelques années. Voilà, j'en ai fini pour les présentations. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur JULIÉ. »

Monsieur JULIÉ

« Merci à vous. »

Madame la Maire

« Monsieur OLIVIER de la DSP des Maltres n'a pas pu être présent. Je ne sais pas si Madame VINCENT nous a rejoints depuis tout à l'heure ? Non, je ne la vois pas. Je vous remercie tous, les représentants des DSP. Nous allons maintenant passer à la partie réglementaire avec la présentation des délibérations par Martine BACHELET à qui je passe la parole. D'abord, contrat de concession 2020, rapport n° 1. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 01 :

01. "Contrats de concession : rapport annuel d'activité des délégataires 2020"

Madame BACHELET

« Donc, je reprends le rapport annuel d'activité des délégataires de 2020. Les délégataires sont dans l'obligation, chaque année avant le 1^{er} juin, de produire et de transmettre à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution de ce service public. L'assemblée délibérante doit prendre acte de ce rapport. Nous avons donc les délégations de l'eau, de l'assainissement, des deux *parkings* d'Emma Calvé et La Capelle qui nous ont été présentées. Il reste donc l'aire des *camping-cars*, la fourrière des véhicules terrestres, le cinéma et le site de recyclage des inertes de Maltres.

Alors le premier – puisque ça n'a pas été présenté – l'aire des *camping-cars*. C'est un contrat qui a pris effet le 15 avril 2013 et qui se termine le 14 avril 2031. Le délégataire, la SAS Camping-car Park a son siège à Pornic. Le sous-traitant est représenté par Monsieur Rémi DURAND.

Les tarifs de stationnement fournissent un stationnement jusqu'à :

- 5 heures : 5 € ;
- séjour de 24 heures : 10,05 € ;
- taxe de séjour : 0,90 € ;

La redevance versée à la ville est de 20 % du chiffre d'affaires. C'est une des plus fortes redevances qui existe dans leur société. Ensuite, le bilan de l'exercice 2020, l'aire de Millau se trouve au 14^{ème} rang national en 2020 pour le nombre de nuits et 12^{ème} en 2019. Le chiffre d'affaires est en baisse de 20 %, dû à la crise de sanitaire.

En 2020, le *camping-car* fut la solution adaptée par de nombreux touristes français et européens pour voyager en toute sécurité. Qu'est-ce que je vais vous dire de plus ? Nous n'avons pas eu les comptes détaillés, nous n'avons eu que le chiffre d'affaires de 2020 qui est de 50 000 €. L'objectif de 2021 était de 68 000 € donc, on verra s'il est atteint. La commission de la Commune qui sera versée est de 10 000 €. Nous avons eu un compte rendu, mais pas les comptes.

En ce qui concerne la fourrière de véhicules terrestres à moteur, la prise d'effet est le 1^{er} avril 2017, avec un contrat de cinq ans qui devait se terminer le 31 mars 2022. Une résiliation anticipée à la demande du délégataire a eu lieu le 24 mars 2021. Il était chargé de l'enlèvement, du transport, du gardiennage du véhicule, la restitution des véhicules, la remise des véhicules au service des Domaines et la remise des véhicules à une entreprise de destruction. Les tarifs sont imposés, c'était un arrêté du 4 novembre 2020. Ensuite pour la redevance, idem, 20 % des sommes sont collectées sur les enlèvements. Le bilan de 2020 n'a pas été transmis non plus. On n'a pas eu le détail sur la période. La Commune gère depuis en direct, en régie donc, sur pratiquement neuf mois. Un marché a été passé avec l'entreprise ADS 12 pour l'enlèvement. Ce marché se termine en mars 2022. Nous le relançons pour l'année 2022. Après, nous prendrons une décision sur soit, on continue la régie soit, on relance une délégation de service public.

En ce qui concerne le cinéma, la prise d'effet du contrat est le 1^{er} janvier 2011 et s'est terminée le 16 mars 2021, mais il y a eu une prolongation jusqu'au mois de juin. Nous n'avons pas eu les comptes de cette délégation. À partir du 1^{er} juillet, nous avons eu un nouveau délégataire. Aucun compte n'a été transmis, on a fait plusieurs relances, mais voilà.

En ce qui concerne le site de recyclage d'inertes, la prise d'effet du contrat est le 21 mars 2008, 30 ans. Le délégataire est INEO Réseaux Sud-Ouest. Qu'est-ce que je vais vous dire de plus ? Les tarifs :

- 50 € hors taxe pour porteur inférieur ou égal à 26 t ;
- 65 € pour les porteurs de plus de 26 t ;
- 100 € pour quatre passages.

Le service est toujours déficitaire – le déficit a été réduit quand même – de 4 353,20 €. La redevance de 2 334 € est versée à la Ville. Le déficit de 2019 était de 7 425,74 € et le déficit de 2020 de 4 353,20 €.

Il y a des pistes d'amélioration financière :

- l'abaissement du nombre de dépôts gratuits accordés au service ;
- la dérogation de desserte facilitant l'accès depuis le centre-ville ;
- évaluer l'impact d'une baisse des tarifications pour une fréquentation de la décharge par les entreprises.

Voilà les comptes qui manquaient à l'écran. Ensuite, on a eu les autres délégataires qui ont expliqué l'activité et les chiffres. Ce qu'on peut observer quand même, c'est que l'année 2020 est une année particulière avec le Covid. Les chiffres d'affaires, en général, ont baissé. Par contre, les résultats se sont améliorés, évidemment avec la prise en charge du travail enfin, avec une réduction du chômage partiel et une réduction des coûts du personnel. »

Madame la Maire

« Très bien. Merci beaucoup, Madame BACHELET. Est-ce que vous avez des questions sur ces rapports ? Non. Donc, je mets les rapports aux voix donc, il faut se reconnecter pour le vote de ce premier rapport. »

Madame JOUVE

« S'il vous plaît, Madame la Maire. »

Madame la Maire

« Oui, bonjour. »

Madame JOUVE

« Oui, bonjour à tous et à toutes. Du fait d'un problème de connexion, je vais voter à main levée. Je vous prie de m'en excuser. »

Madame la Maire

« C'est Madame JOUVE. D'accord, OK. »

Madame JOUVE

« C'est Madame JOUVE. Excusez-moi, j'aurais dû me présenter. »

Madame la Maire

« Non, mais parce qu'en fait, on a le rapport à l'écran et du coup, on... »

Madame JOUVE

« D'accord ». »

Madame la Maire

« Entendu Madame JOUVE. Alors, le vote n'apparaît pas. Non, pas pour le moment. »

Madame BACHELET

« Mais, on prend acte. Ce n'est pas... »

Madame la Maire

« Pas de vote pour cette délibération voilà, évidemment. Désolée donc, nous prenons acte. Merci.

Je remercie encore une fois tous les délégataires d'avoir été présents et d'être venus pour nous rendre compte. Merci beaucoup, on vous libère. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 02 :

02. "Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement collectif"

Madame BACHELET

« Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement a une note liminaire pour l'eau et l'assainissement. Tous ces chiffres ont été donnés tout à l'heure donc, je ne vais pas les relire parce que vous avez eu les volumes et tous les travaux qui ont été faits. On peut voir qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, le prix du mètre cube pour une famille enfin, une facture de 120 m³ s'élevait à 4,11 € TTC et qu'au 1^{er} janvier 2021, il a baissé de 0,7 €, c'est-à-dire 4,04 € ; diminution due au fait que la collectivité a baissé alors, c'est de 0,8 € la surtaxe communale, mais avec les arrondis, on arrive à 0,7 € d'euro. Ce qui permettra aussi de compenser le fonctionnement du télé relevé. J'en parlerai un peu plus tard. Ce qui est important, c'est de remarquer le rendement du réseau d'eau en 2020 qui était de 72,1 %, qui est supérieur à celui qui est attendu par le Grenelle 2 de 68,61 %, mais qui ne respecte pas encore le taux de rendement qui était fixé en 2020 à 74,50 %. »

Madame la Maire

« Avez-vous des remarques et des questions ? Non. Cette fois, je mets le rapport aux voix. »

Monsieur DIAZ

« Est-ce que je pourrais voter aussi à main levée parce que ça ne marche pas ? »

Madame la Maire

« Vous savez, Monsieur DIAZ, ma patience a aussi des limites donc, on n'en est pas loin que tout le monde se mette à voter à main levée parce que là, ça commence vraiment à me plaire ce système où on passe... Là, on a déjà eu beaucoup de rapports ce soir. On a un gros Conseil donc, si ça ne marche pas rapidement, je pense que je vais, moi aussi, perdre patience. On ne va pas faire tous les conseils qui durent une heure de plus pour des questions techniques quand même. Il y a un peu assez de contraintes sans qu'on s'en rajoute, me semble-t-il. On tente de relancer et si ça ne marche pas, c'est à main levée. Ça ne fonctionne pas, on retente, mais voilà, c'est toujours pareil, c'est toujours « je suis pour » donc, tant pis. En plus maintenant, il y a les fenêtres qui apparaissent. Du coup, est-ce que vous pouvez remettre tous les visages à l'écran, s'il vous plaît ? Laurent, tu peux m'enlever le rapport et partager les visages s'il te plaît ? Voilà, merci. Qui est contre ? Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Yannick JULIÉ. »

Micro éteint inaudible

Madame la Maire

« Yannick JULIÉ est un délégataire pour la présentation du rapport. Monsieur JULIÉ, pardon, il vous faut sortir du Conseil municipal. »

Monsieur JULIÉ

« Oui, excusez-moi. »

Madame la Maire

« Pas de souci. Voilà, on va y arriver. Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Le scrutin est donc adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 03 :

03. "Avenant n° 2 au contrat de délégation des services publics relative à la gestion et l'exploitation du service de l'eau potable"

« Cet avenant numéro 2 porte sur quatre points :

- le premier est la mise en place du télé relevé. J'expliquerai un peu plus après ;
- sur la facturation, la nouvelle enfin, jusqu'à maintenant, les factures d'eau, l'acompte était payé par rapport à 50 % de la facture et non pas de la consommation. Maintenant, ce sera 50 % du volume de l'année précédente ;
- il convient d'adopter le règlement du service en instaurant une amende forfaitaire de 700 € hors taxe pour les personnes qui volent de l'eau ;
- lorsqu'il y a un branchement, il était prévu un acompte de 100 % alors que c'est interdit, c'est 70 %.

Ce sont les trois points, mais c'est surtout la mise en place du télé relevé qui a pour but d'avoir des consommations qui seront mieux estimées puisque chaque acompte ou facture sera sur une base exacte. Suivre aussi les fuites, il y aura une réactivité dès lors que l'abonné aura une fuite, il aura une alerte. On peut suivre également la consommation avec précision sur Internet par mois ou par jour. C'est surtout pour faire des économies. J'ai parlé des déchets à la Communauté de communes et je parlais de l'eau qui est précieuse : ne pas gaspiller et réduire les consommations

d'eau. C'est fait dans ce but-là aussi pour que l'utilisateur puisse voir, se rendre compte de ce qu'il consomme. La mise en place sur les compteurs coûte 440 000 €. Ces 440 000 € seront pris en charge sur le budget de l'Eau qui est excédentaire. Le fonctionnement sera facturé à l'abonné. L'installation – comme le disait tout à l'heure Madame IDRAC – va se faire sur 18 mois. En 2022, il n'y aura pas de facturation. En 2023, il y aura la moitié de la facturation, c'est-à-dire 0,0485 € par mètre cube. À partir de 2023 il y aura 0,0971 € de mètre cube qui sera facturé. Le fait que la collectivité ait baissé de 0,8 € va un peu équilibrer les comptes puisque zéro – comme je vous le disais – en 2022 et 2023 la moitié et après donc, 0,9 €, il y aura un décalage de 0,2 €, voire 0,3 €. Voilà ce qu'on peut dire sur le télé relevé. C'est quand même une avancée, en espérant qu'il y ait moins de fuites surtout. On le voit dans les rapports, on a pas mal de fuites. Surtout, je compte sur les économies donc, de la ressource de l'Eau qui est très importante et qu'on puisse se rendre compte de ce qu'on consomme au quotidien et voire à l'année. Il vous est proposé cet avenant qui est très important et qui est autofinancé. Il n'y a pas de prêt, c'est financé directement avec les crédits du service de l'Eau. Un premier acompte sera versé en 2022, 60 %, et le solde en 2023. Mais il reste encore une très grosse enveloppe qu'on reprendra au compte administratif, près d'un million d'euros de crédit pour faire les travaux sur les réseaux. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame BACHELET donc, une bonne chose. Monsieur NAYRAC, on va vous apporter un micro. Patientez, s'il vous plaît. »

Monsieur NAYRAC

« Vous savez mon avis sur cette délibération-là puisqu'on en a parlé ensemble. En plus, beaucoup de choses sont venues se raccrocher à notre façon de penser. La dame qui a présenté le rapport sur l'Eau tout à l'heure disait : « Ça va, on va économiser sur la facture. » Ah bon ? Première chose qu'on me dit : « On va augmenter le prix de l'eau. » On va passer de 4,11 €, c'est vous qui venez de le dire parce qu'on a pu le faire à 4,04 €. Puis d'un seul coup, vous nous mettez qu'on va augmenter petit à petit le prix de l'eau parce qu'on va mettre des nouveaux compteurs ; nouveaux compteurs que Veolia devait changer puisqu'ils ont tout à l'heure précisé qu'ils changeaient tous les ans 453 compteurs. Alors moi, je me pose la question, ils font des économies – un – sur ces nouveaux compteurs puisqu'ils n'ont plus de mains d'œuvre. Deux, ils font des économies puisque normalement, ils devaient les changer ces compteurs et nous mettre des nouveaux compteurs. Mais non contents de faire des économies, on s'aperçoit qu'ils veulent augmenter le prix de l'eau. Alors, je suis surpris. Certaines personnes ici que j'ai devant moi râlaient sur leur consommation d'eau à l'époque et là, on leur augmente discrètement l'eau, puisqu'on nous met des compteurs qu'on pourra surveiller, qu'on pourra, etc. Moi, je suis surpris. Puis le point sur lequel je suis surpris, mais satisfait, c'est qu'on ait trouvé un million d'euros certainement dans un tiroir du frigidaire pour faire les travaux... »

Madame la Maire

« Non, mais on est sur le budget de l'Eau, Monsieur NAYRAC. Ne dites pas n'importe quoi. »

Monsieur NAYRAC

« Attendez, laissez-moi terminer une fois. Puis qu'on ait pu financer Veolia à hauteur de 450 000 euros pour changer les compteurs, qu'ils vont nous faire payer aussi sûrement. C'est quand même compliqué, votre proposition de délibération est complexe et se contredit du départ jusqu'à la fin. Donc, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Madame la Maire

« Entendu. »

Madame BACHELET

« Alors, les compteurs, il y a un programme de renouvellement de compteurs, mais là, ce sont des émetteurs radio qui vont être mis sur les compteurs. Après, le million d'euros, vous savez le service de l'Eau a très peu de dettes. La dette se finit dans trois ou quatre ans. Les excédents sont mis en investissement. C'est financé à 100 % pour l'investissement. On a préféré que la Collectivité prenne en charge cet investissement plutôt que de le facturer à l'utilisateur. Je pense que l'utilisateur... Non, mais non. »

Madame la Maire

« Non, mais la Collectivité dans le cadre du budget de l'Eau. C'est un budget annexe. »

Madame BACHELET

« Oui, c'est un budget annexe – rappelez-vous – qui n'est absolument pas équilibré par la Ville. Ça, c'est interdit, c'est la surtaxe qui finance. Ensuite, on a bien négocié – je vous l'ai dit – parce que les équipements vont commencer en 2022. Il y aura encore six mois sur 2023, et l'utilisateur ne paiera pas tout de suite le complément. C'est un service qui va permettre de faire des économies parce que je pense qu'il va se rendre compte de ce que... parce que vous pourrez être connectés et vous rendre compte de la consommation. La facture, normalement, doit diminuer, toutes les factures doivent diminuer. Vous avez beaucoup d'abonnés qui ont aussi des assurances pour les fuites et donc, ils n'auront pas besoin de s'assurer pour les fuites. »

Madame la Maire

« Il y a une alerte en cas de consommation irrégulière donc, c'est vraiment le gros avantage. »

Madame BACHELET

« Je vous l'ai dit lors de la réunion, moi, j'avais une fuite justement il y a à peu près trois semaines, un mois, je ne m'en suis pas du tout rendu compte. J'entendais quand même du bruit et j'ai appelé Veolia pour qu'il se rende compte que

j'avais effectivement une fuite. J'aurais eu cet appareil le lendemain, j'avais un message comme quoi il y avait quelque chose qui se déréglaït sur mon compteur. »

Madame la Maire

« Donc, c'est une bonne chose pour la préservation de la ressource en eau potable. »

Madame BACHELET

« Oui, et sur une facture à peu près de 120 m³, il y aura à peu près 10 € pour cette installation à partir de 23, 24. »

Monsieur NAYRAC

« Mais sur le fond, on est absolument pour, on ne peut pas être contre, mais c'est sur la forme d'un côté où on nous dit : « Vous allez économiser sur la facture. » c'est bien le terme qu'elle nous a dit, et d'un autre côté on nous dit : « On va augmenter le prix de l'eau parce qu'on met des compteurs. » Puis ces compteurs, je vous répète qu'ils devaient changer, ils vont donc faire des économies sur les compteurs qui devaient être changés gratuitement. Ils font des économies sur le personnel et non contents de ça, ils augmentent le prix de l'eau. Vous ne trouvez pas qu'il y a un problème ? »

Madame BACHELET

« Oui, mais parce que vous avez regardé le compte d'exploitation, enfin le compte prévisionnel. Quand dans 10 ans, on aura des émetteurs radio qui seront neufs et qu'ils auront été amortis, ils vont nous les renouveler, évidemment, il n'y aura plus de personnel, mais les abonnements de radio ne sont pas donnés. Vous avez vu, il y a 79 000 € pour les fréquences, mais je pense que c'est quand même un service qu'on rend à la population, qui est très important et qui est toujours pareil. La ressource de l'eau, je pense qu'il faut la préserver. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. On tente de mettre le rapport aux voix. On essaie. Ça a l'air de fonctionner cette fois, je ne sais pas pour vous. Dites-moi si ce n'est pas conforme, on vote à main levée.

Madame

« Ce n'est pas conforme. »

Madame la Maire

« Ce n'est pas conforme. Donc, y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Cinq abstentions. En visioconférence, qui s'abstient ? »

Madame BACHELET

« Monsieur DIAZ. »

Madame la Maire

« Monsieur DIAZ ? Monsieur DIAZ, c'est la seule abstention en visioconférence, qu'on soit bien clair ? D'accord. Donc, il y a six abstentions. Le scrutin est clos et le rapport est adopté. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons maintenant reprendre nos habitudes dans l'ordre du jour du Conseil municipal. Je vais d'abord mettre aux voix le compte rendu du dernier Conseil municipal que vous avez tous reçu. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte rendu ? »

Micro éteint inaudible

Madame la Maire

« Ah pardon, c'était l'habitude, c'est normal. Il y a eu un délai très court entre le dernier Conseil et celui-là donc, ceci explique cela. »

Point d'information

Actualité du Centre Communal d'Action Sociale

Madame la Maire

« Nous passons maintenant au point d'information du CCAS, on va vous apporter un micro. Je ne sais pas si c'est Madame COMPAN ou Madame MARTIN-DUMAZER ? Madame COMPAN. On peut amener un micro à Madame COMPAN, s'il vous plaît ? »

Madame COMPAN

« Bonsoir tout le monde, quelques points de la vie du CCAS. Lors de notre dernier Conseil d'administration du CCAS, nous avons voté une délibération sur les interventions d'aide à domicile pour toute personne en situation de handicap, d'invalidité, de maladie ou autres problématiques.

En amont, une étude avait été effectuée par nos travailleurs sociaux sur l'absence de ce dispositif sur la Ville de Millau. La prise en charge au titre de l'aide à domicile d'un certain public dans le besoin est véritablement avérée. Cette intervention d'aide à domicile concerne :

- les personnes avec un handicap ;
- une maladie ou autre problématique ne relevant d'aucun dispositif de droit commun ;
- n'ayant aucun proche aidant en capacité d'apporter une aide nécessaire ;
- pour les personnes en sortie d'hospitalisation, accidentées ou malades.

Les conditions de cette intervention sont fixées à quatre heures par mois sur une période de un à six mois, renouvelables dans la limite de six mois sur une durée de trois ans maximum pour le même foyer. L'instruction de cette démarche sera faite par un travailleur social du Centre communal d'action sociale. Le montant maximum octroyé par ménage sera de 240 €. Suite à l'étude menée par nos travailleurs sociaux, nous avons recensé une trentaine de personnes relevant de ce dispositif. Un budget de 5 000 € sera mis à titre expérimental et prévu. Il sera révisé et réajusté en fonction des demandes. Nous allons également faire du lien avec les travailleurs sociaux de l'hôpital, du Réseau gérontologique et également le service des tutelles. Il nous semblait important de vous informer de cette nouvelle action que nous menons sur le CCAS. Petit point complémentaire également de la situation de l'espace alimentaire :

- le bilan 2020, il y avait d'inscrits 301 familles donc, 581 personnes ;
- le bilan au 15 décembre 2021 : 311 familles donc, 729 personnes ;
- les familles qui sont inscrites bénéficient d'un panier d'une valeur de 70 € et qui ont la possibilité de le récupérer tous les 15 jours. Ce sont des produits frais provenant de la ramasse de Leclerc, de Géant Casino, du Petit Casino de La Capelle et de notre collecte évidemment.

Petit point également sur les deux jours de la collecte de la Banque alimentaire, le bilan de la récolte, des denrées qui vont toutes sur l'espace alimentaire – c'est important de le préciser – pour l'année 2021, il a été récolté 7 058 kg. On en profite pour remercier également toute la population qui est toujours aussi généreuse. La récolte a été égale à l'année 2019. Voilà, c'était le point du CCAS. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame COMPAN. Monsieur NAYRAC, vous vouliez réagir ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui. Je voudrais réagir, vous allez me dire que ce n'est pas dans l'ordre du jour suite à Madame COMPAN, mais ça va me permettre de l'interpeller sur un problème. On a pu remarquer qu'il faisait froid. Ça fait plusieurs nuits qu'il gèle énormément. Ce *weekend*, en faisant mon tour de vélo, j'ai pu constater déjà qu'il y avait deux jeunes qui étaient couchés, allongés ce dimanche sur la place du Mandarous, en train de mendier de chaque côté. Puis, en faisant le tour aussi, j'ai pu constater qu'il y avait un type avec son chien qui dormait le long du Tarn. Alors, je sais que ce n'est pas de votre faute, vous n'y pouvez rien, mais on s'est aperçu et j'ai téléphoné justement au guichet d'accueil pour voir s'il y avait une possibilité que quelqu'un puisse appeler et être secouru. On me dit non. Je donne le numéro du CCAS, là-dessus, on me répond que le CCAS, lui, renvoie cette personne – et ça s'est passé au guichet il n'y a pas longtemps – à nouveau à la Mairie. Donc, personne ne prend en compte ces gens. C'est ce qui m'a été dit, alors je ne sais pas, mais je souhaite que non, Madame la Maire, je souhaite que non. Je pense qu'il manque – c'est comme je disais en environnement – qu'on ait un numéro d'appel, que ce soit le *weekend* ou que ce soit à tout moment, quand on trouve quelqu'un qui est en détresse comme ça, parce que dormir dehors à côté d'une tente avec son chien actuellement, je ne prendrai pas sa place pour un sou. J'ai essayé d'aller le voir, je ne le trouve jamais sur place. Il y a sa tente, il y a la gamelle du chien, il y a son duvet, il y a tout, je ne sais pas où ils vont. Est-ce qu'il double avec celui qui mendie au Mandarous ? Je n'en sais rien non plus. Est-ce qu'on pourrait voir ? Est-ce que le CCAS pourrait voir ce problème ? Alors, le problème est là. Ça, c'est un problème que... Il date d'un type justement, ce type qui est venu à la Mairie, ce type a été logé au point d'accueil qu'on a là-bas. Il y a passé un certain temps. Vous savez qu'on ne peut pas y dormir plus d'un certain temps. Après, on doit payer 30 €, mais il ne touchait pas son revenu minimal. Le problème, comme il ne peut pas payer, il ne peut pas y aller. Donc est-ce qu'il y a un moyen que le CCAS l'aide à ce moment-là ? Faire la connexion entre le moment où il va toucher l'argent et qu'il pourra payer son accueil, plutôt que de le laisser dormir dehors. Voilà, c'est mon petit appel. Je crois que même nous, ce n'est pas de la critique, mais on essaie de faire de la construction et d'aider ces gens. Est-ce qu'on ne peut pas faire quelque chose ? Voilà, tout simplement. »

Madame COMPAN

« Oui, alors pour la première question, quand on voit quelqu'un dans la rue, tout simplement, il faut faire le 115 et on signale une personne qui est dans la rue ou tout simplement, si cette personne suivant son état et qu'on la trouve aussi, ça peut arriver qu'elle soit dans un état où on trouve qu'elle représente un danger pour elle-même, on peut appeler également les pompiers. Le 115, de toute façon, c'est un numéro et après, c'est eux qui interviennent au niveau de l'hébergement. Au niveau de l'hébergement, c'est Trait d'union qui a cette compétence en charge. On sait qu'actuellement, il y a exactement sept personnes sur la Ville de Millau qui sont dehors, qui vivent dehors. Voilà le chiffre exact, c'est sept personnes.

Ensuite, oui, le CCAS peut venir financièrement en aide à cette personne à hauteur de 30 €. Ce n'est pas une question d'argent, il faut que déjà, la personne accepte, et la personne accepte qu'on l'héberge via le 115. Ce n'est pas nous qui allons prendre l'initiative d'héberger quelqu'un. Ce n'est pas de notre compétence. Ensuite, cette action, on peut la mener certainement et les travailleurs sociaux du CCAS également, mais après, il faut que la personne soit d'accord. On

ne peut pas aller à l'encontre de la personne qui est dans la rue. Je ne sais pas, Monsieur NAYRAC, si je réponds correctement à votre question. »

Monsieur NAYRAC

« C'est une réponse, mais ça ne m'empêche pas de voir ce type qui dort le long du Tam et de me dire... Vous voyez que faire le 115, vous savez bien ce qu'il va se passer. Il va être hébergé pendant une nuit, puis il va ressortir et on va le retrouver là-bas. Moi, j'en appelle à la responsabilité de tous. Je ne sais pas si, dimanche, vous étiez sur le Mandarous, vous les avez vus ces deux jeunes, il y avait une fille qui était d'un côté et je ne sais pas s'ils se connaissent. Tiens, mais moi ça me fait mal, je vous le jure. C'est le moment des fêtes, ça me fait mal. Quelque part je me dis : « Mais on est tous là en train de préparer nos fêtes et tout et il y a des gens qui sont sur le goudron en train d'en baver ou l'autre qui dort sous sa tente ». Voilà, c'est tout. C'est un cri. Je ne dis pas que vous êtes fautifs, ce n'est pas une critique, c'est quelque chose... Il faut qu'on puisse essayer de trouver une solution, surtout dans cette période-là. »

Madame la Maire

« Ce que dit Madame COMPAN, c'est qu'il y a des professionnels qui sont mobilisés. Donc, c'est par ces professionnels-là qui connaissent bien la situation de ces personnes qu'il faut passer, parce que vous savez parfois, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Parfois, on pense faire bien et finalement, on ne fait pas bien. Donc, il y a des professionnels dont c'est le métier, dont c'est la mission, qui sont sur le terrain. Donc, il ne faut pas hésiter à faire appel à eux, en effet. On fait tout pour que CCAS et Mairie ne se renvoient pas la balle en tout cas. »

Madame COMPAN

« Du tout. En plus sur la ville de Millau quand même, il y a des maraudes qui sont faites régulièrement. Donc ces maraudes, ces personnes-là sont connues de nos services autant Mairie que CCAS et également par l'association qui a cette compétence en charge. Il est vrai qu'actuellement, il y a une dame qui vit dans la rue. C'est vrai qu'on l'a vue, je pense que tous les Millavois les ont vus. Après à un moment donné, on ne peut pas obliger des gens à intégrer une structure qu'ils ne souhaitent pas. Je ne sais pas si vous voulez compléter vos propos ou... »

Madame la Maire

« Très bien, merci beaucoup, Madame COMPAN et Monsieur NAYRAC. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Énumération des décisions de Madame la Maire"

« Nous allons passer aux décisions de Madame la Maire. Avez-vous des questions sur ces décisions ? Non, il n'y en a pas. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame MORA rapporte la délibération n° 05 :

05. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Alors concernant les DIA, cette fois-ci, nous en avons 52. Ce qui est nouveau sur ce Conseil, c'est qu'il y a un petit bilan qui a été fait par le service du Foncier alors, pas sur l'année totale, mais qui est arrêté au 16 décembre 2021 où il nous est fait état de 471 DIA qui ont été enregistrées pour un montant global de 63 385 000 €.

Un petit bilan aussi sur d'où viennent les acquéreurs. Les acquéreurs sont originaires à :

- 75 % de l'Aveyron ;
- 5 % de l'Hérault ;
- 9 % des acquéreurs hors Aveyron proviennent de la région Occitanie.

Ensuite, sur l'origine des acquéreurs aveyronnais, nous avons :

- 78 % qui viennent de Millau ;
- 9 % qui viennent de la Communauté de communes de Millau Grands Causses ;
- 5 % du pays Saint-Affricain ;
- 4 % du Lévezou ;
- 2,5 % du Larzac ;
- 1,5 % autres.

Ça nous fait un total de 355.

- 74 % des déclarations concernent des locaux à usage d'habitation ;
- 60 % d'entre elles concernent des appartements ;
- 40 % restants sont des bâtiments d'habitation.

Ensuite :

- 8 % des transactions concernent des terrains nus, pour un montant global de 2 423 000 € ;

- 18 % des DIA concernent des murs professionnels avec ou sans habitation ;
- 3 % des DIA concernent des fonds de commerce répartis selon les secteurs suivants, huit restaurations rapides dont :
 - quatre pour les commerces ;
 - deux pour service ;
 - deux pour l'artisanat. »

Madame la Maire

« C'était intéressant d'avoir ce retour, en effet, merci beaucoup, Madame MORA, parce que ça nous donne un indicateur aussi sur qui fait ces transactions, qui achète. Merci beaucoup. Donc là, c'est un rapport pour information. On ne le vote pas non plus. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 06 :

06. "Déclassement du domaine public et vente Immeuble HÔTEL DIEU, 46 bis, boulevard Richard"

« En effet, la Commune de Millau est propriétaire d'un immeuble situé 46, boulevard Richard et dénommé Hôtel Dieu. Cet immeuble a été acquis par la Ville au centre hospitalier. Il a été, par la suite, affecté à l'usage du CNAM, puis à diverses associations.

En 2012, cet ensemble immobilier a été divisé en deux parcelles cadastrales :

- une partie de l'immeuble a été cadastrée section AL 386 et a été cédée à bail emphytéotique à Aveyron Habitat qui a aménagé des logements étudiants. L'ancienne chapelle située en rez-de-chaussée est restée propriété de la Ville et l'association CHAKANA y est hébergée depuis. L'association CHAKANA est une association d'expression et de cirque ;
- la partie restante de l'immeuble a été cadastrée section AL numéro 385 et a été mise à disposition de diverses associations pendant de nombreuses années. Elle est, aujourd'hui, totalement inoccupée.

Considérant sa situation privilégiée, la Commune a recherché une nouvelle location pour cet immeuble. L'Union des mutuelles millavoises représentée par Monsieur HAON a fait connaître à la Commune son intérêt pour ce site, en vue d'y construire une opération de logements de type habitat inclusif. Ce type d'habitat a pour objet de permettre de vivre chez soi sans être seul, le plus longtemps possible dans des logements ordinaires aménagés à cette fin, regroupés en petites tailles, sécurisés en service, et ouverts sur l'extérieur. L'opération envisagée prévoit la construction d'environ 30 logements de type T2 et T3. Les habitants seront locataires et auront fait le choix de l'habitat inclusif avant la signature du bail. L'estimation de la Direction de l'immobilier de l'État – anciennement France Domaine – en date du 30 novembre 2021, fixe le prix de cet ensemble immobilier à 505 000 €. Ces logements seront financés par le biais de prêts locatifs sociaux (PLS) qui obligent le propriétaire à respecter des niveaux de loyers modérés et à louer à des ménages dont les ressources se situent sous un plafond arrêté réglementairement.

Les PLS doivent permettre de loger des ménages dont les revenus sont trop élevés pour habiter dans un logement HLM, mais trop modestes pour accéder ou se maintenir dans le parc privé. Dans le cadre de ce projet, les logements seront réservés aux personnes aux revenus modestes, en situation de handicap ou retraitées. L'Hôtel Dieu est particulièrement adapté à ce type d'opération de par sa situation proche d'un environnement naturel (la Maladrerie ou les Berges du Tarn), et disposant dans un rayon de 200 m de tous les commerces (restaurants, transports, etc.).

Ce projet, de par sa location sociale et eu égard au vieillissement de la population sur notre territoire, facilitera le parcours résidentiel des ménages sur un segment de marché aujourd'hui peu développé, garantissant aux personnes en perte progressive d'autonomie de vivre en centre-ville et de bénéficier de tous les services de proximité. Par ailleurs, ce projet s'inscrit en cohérence avec les enjeux de lutte contre l'étalement urbain, en permettant de réutiliser du bâti vacant dans une logique de renouvellement à vocation d'habitat et de reconquête d'espace en friche. Enfin, il est rappelé que ce projet présente également un intérêt patrimonial, car il permettra la revalorisation de bâtiments emblématiques de la Ville, présentant un intérêt historique pour le Service départemental de l'architecture et du patrimoine.

C'est pourquoi, au vu de ces éléments ainsi que de l'intérêt que présente ce projet pour la Commune, il est proposé de déroger à l'estimation et de vendre cet immeuble composé des parcelles AL 386 et AL 272 au prix de 400 000 €. Ces parcelles sont placées dans le domaine public. Toutes cessions du domaine public doivent faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement préalable. Toutefois, l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques autorise, à présent, le déclassement d'un immeuble dès que sa désaffectation a été décidée ; celle-ci devant être constatée dans un délai fixé par l'acte de déclassement et ne pouvant être supérieure à trois ans. La cession de ce bien peut alors intervenir sous condition résolutoire de désaffectation. La présente délibération a donc pour objet de déclasser ces parcelles du domaine public communal et d'autoriser la vente au prix de 400 000 €, sous conditions résolutoires de désaffectation dans un délai d'un an. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Des questions ? Des remarques ? Oui, Monsieur SAINT-PIERRE, on va vous apporter le micro. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Nous voterons favorablement pour cette délibération, nous votons favorablement, compte tenu de l'intérêt du projet, de l'objectif du projet et puis du porteur du projet donc, la Mutualité Millavoise, dont on connaît à la fois toute l'efficacité et toute l'énergie. Nous voterons, bien évidemment, favorablement pour cette délibération non sans un petit regret toutefois, celui peut-être que d'autres pistes n'aient pas été explorées concernant la revalorisation et la reconversion de l'Hôtel DIEU, notamment une piste qui avait été évoquée il y a quelque temps maintenant sur de l'hôtellerie qui me paraissait répondre à la fois au souci de conservation du bâtiment tel que vous l'avez exprimé, mais aussi rentrer dans une dynamique de tourisme puisqu'il s'agissait d'offrir une catégorie hôtelière que nous n'avons pas à Millau. Nous avons en contact un porteur de projet – alors, je le cite, mais lui ou un autre, n'y voyez pas de remarque particulière – un porteur de projet qui a envisagé une hôtellerie de capacité de 96 clés, avec un restaurant avec une ambition d'étoiles à trois ans, qui nous semblait de concert avec les professionnels du tourisme, pouvoir aller dans le sens d'une revalorisation de l'offre touristique à Millau. Oui, il est très bien pour le projet, ceci dit, regret que nous n'ayons pas pu approfondir d'autres pistes de reclassement de ce bâtiment et notamment sur cette filière dont je pense et je suis convaincu que nous avons beaucoup de choses à faire. »

Madame la Maire

« Alors, vous n'avez pas pu creuser cette piste, mais nous l'avons fait. Nous avons continué à travailler avec l'apporteur d'affaires puisque le porteur de projet, c'était plutôt quelqu'un qui était là pour mettre en relation des porteurs de projets. Quand nous sommes arrivés à la Mairie, nous lui avons proposé de continuer à chercher un porteur de projet pendant six mois, le Covid passant par-là, nous avons prolongé cette période de six mois de plus et donc, ils avaient jusqu'en juin dernier pour pouvoir nous proposer un porteur de projet. Franchement, l'équilibre économique du projet était quand même très difficile. D'ailleurs, l'étude qui avait été commanditée par la Caisse des Dépôts et de consignation le démontrait donc, les porteurs de projet ne se sont pas présentés.

En revanche, quand nous avons rencontré Monsieur HAON qui cherchait une friche à réhabiliter pour pouvoir porter ce projet de résidence sénior qui, en plus, s'inscrit vraiment en complémentarité – Madame MORA l'a dit – avec le projet sur l'Ayrolle parce que là, on va être sur un habitat qui est destiné à des populations modestes et c'est quand même le gros de notre population à Millau. C'est vraiment un projet qui a du sens et évidemment, on a immédiatement dit d'accord à Monsieur HAON pour qu'il puisse réfléchir et porter à terme ce projet. Je me réjouis de votre vote favorable, Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Pour aller dans votre sens, n'y voyez pas d'allusion de ma part en la matière, mais par contre l'intérêt de l'étude de la Caisse des Dépôts à laquelle vous faites allusion, puisque le porteur de projet était accompagné par la Caisse des Dépôts – et il y a eu une étude liminaire pour lancer cette perspective –, montre aussi que ce type d'hôtellerie a de la place à Millau. Il est de notre responsabilité d'être en recherche de projet de ce type-là pour permettre son implantation parce que parfois, contrairement à des idées reçues, nous avons un territoire qui peut accueillir ce type d'hôtellerie. Il me semble important de lancer le débat à la Communauté de communes, on est bien d'accord, compte tenu de sa compétence, mais voilà, c'était pour mettre un coup de projecteur sur cet aspect-là des choses. »

Madame la Maire

« Je précise, encore une fois ce n'était pas un porteur de projet, c'était un apporteur d'affaires. De porteurs de projet, nous n'en avons pas eu. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« C'était le cœur d'investissement – on va dire – après, il y avait les porteurs de projets. »

Madame la Maire

« C'est ça. Très bien, d'autres interventions sur ce rapport ? Non, donc est ce qu'on peut... »

Madame BACHELET

« Je ne peux pas prendre part au vote. »

Madame MORA

« Moi non plus, puisque je fais partie du conseil d'administration. »

Madame la Maire

« Entendu pour tous les deux. Est-ce que la mise aux voix fonctionne ? Maintenant « Je suis pour » ou « Je m'oppose », mais on ne peut plus s'abstenir. Le scrutin est ouvert. Merci de bien vouloir voter, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait. En visioconférence Madame JOUVE, Monsieur DIAZ ça ne fonctionne toujours pas pour vous ? Non ? Alors, en visioconférence qui vote pour ? Voilà, Monsieur DIAZ et Madame JOUVE. Le scrutin est clos. »

Madame PEYRETOU

« Je suis pour aussi, je ne sais pas si ça fonctionne. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc, c'est adopté. Merci beaucoup »

Adoptée à l'unanimité

Madame MORA rapporte la délibération n° 07 :

07. "Avis sur une demande d'autorisation environnementale unique relative au renouvellement et à l'extension de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, au lieudit « le Rascatat », sur la commune d'Aguessac, par la société SAS Sévigné Industries"

« La société SAS Sévigné Industries a formulé une demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement et à l'extension de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de calcaire au lieudit le Rascatat sur la commune d'Aguessac.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la Commune de Millau étant située dans un rayon de trois kilomètres autour de l'installation concernée, a procédé à l'affichage de l'avis d'enquête. Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public pour une durée d'un mois, du 18 novembre au 17 décembre dernier.

Le projet porte sur l'extension de l'exploitation en continuité du site actuel. La demande porte sur :

- un renouvellement de l'exploitation actuelle autorisé pour 181 356 m² avec demande d'abandon partiel sur des emprises remises en état ;
- une régularisation administrative pour le site de la centrale disposant de son autorisation préfectorale pour 4 163 m² ;
- une extension de 121 852 m² à l'Ouest du site ;

Le site couvrira 303 163 m² dans son développé complet. La production moyenne annuelle projetée est de 350 000 t avec un maximum établi à 400 000 t contre 300 000 t par an et 450 000 t par an maximum autorisé actuellement. Compte tenu de la présence à proximité sur le site d'unités de production et pour ne pas multiplier les impacts, l'option d'une extension de la carrière a été privilégiée à la création d'un nouveau site. Conformément à la réglementation, ce projet a fait l'objet d'une étude d'impacts et de dangers, ainsi qu'un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie. Celle-ci a noté que compte tenu de la sensibilité de l'étude, de la nature du projet et des incidences potentielles de celui-ci sur l'environnement, les principaux enjeux identifiés sont la maîtrise des impacts de l'exploitation de la carrière sur la biodiversité du site avec des effets directs sur la faune et la flore. Dans le cadre de l'extension :

- 4,5 ha sur les 12 ha seront laissés dans leur état actuel de pelouses sèches afin de maintenir les espaces emblématiques de ce type d'habitat ;
- des mesures de compensation sont prévues comme la création de murgiers pour les reptiles et la préservation des abords du plan d'eau actuel ;
- en complément, deux parcelles appartenant à l'entreprise d'une surface de 9 000 m² et hors périmètre seront gelées.

La prise en compte des conséquences du projet sur le paysage et le cadre de vie, en partenariat avec la DREAL et le parc naturel régional, l'entreprise a travaillé sur :

- les modalités d'exploitation et les commissions de remise en état du site ainsi que la végétalisation des abords ;
- la préservation de la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- un dispositif de surveillance, analyse biannuelle, a été mis en place pour le contrôle des eaux rejetées par le site dans le milieu naturel, ainsi qu'une procédure de suivi.

En complément de la réserve constituée par le plan d'eau :

- à la demande de la MRAe, un plan de sécheresse a été établi pour gérer les problématiques d'étiages sévères à moyen terme ;
- en raison notamment des conséquences attendues du réchauffement climatique, les diminutions de ressource risquent d'apparaître en période estivale ;
- la réduction de la gêne causée par les émissions de bruits, les rejets atmosphériques et de poussière, un système de gestion des poussières par brumisation est prévue pour diminuer les impacts et économiser l'eau ;
- une attention toute particulière a été apportée à la limitation des émergences sonores en limite de site.

Conformément à la réglementation, la Commune de Millau doit émettre un avis avant le 1^{er} janvier 2022, à l'instar de la Communauté de communes Millau Grands Causses qui, je pense, a émis un avis favorable dernièrement, en précisant qu'elle souhaite qu'une attention particulière soit portée à la gestion de la ressource en eau pour tenir compte des risques en termes d'étiages sévères. Je tenais à préciser aussi que nous avons été plusieurs élus à aller sur le site de cette carrière et que nous avons pu confirmer tout ce qui est dit dans cette note de synthèse. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Je confirme aussi le vote favorable et même unanime de la Communauté de communes sur ce rapport. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non. Je mets ce rapport aux voix. On va essayer de le faire de façon électronique donc le vote est ouvert. Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Le scrutin est donc adopté à unanimité, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame MORA rapporte la délibération n° 08 :

08. "Cession d'une partie de la parcelle cadastrée Section AO n° 18, impasse du Barry"

« Nous revenons sur Millau. La Commune de Millau est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section AO n° 18, située en contrebas de la rue Georges Pompidou, dont le mur de soutènement clôture la parcelle. Cette parcelle ne possède aucun accès direct au domaine public. Les seuls accès existants ne sont possibles que par les habitations situées rue Alsace Lorraine. Madame VIDAL Brigitte, propriétaire de la parcelle cadastrée section AO n° 303, a fait connaître à la Commune son souhait de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée AO n° 18 de 36 m², située directement au droit de sa propriété. En effet, un accès direct existe par son immeuble à la parcelle n° 18. Les services de la Ville n'ayant aucun accès à cette parcelle, l'entretien n'en est plus assuré que par les propriétaires riverains. En conséquence, la Ville a fait procéder à la division de cette parcelle en deux parcelles actuellement en cours de numérotation :

- une parcelle de 174 m² est destinée à rester propriété de la Commune de Millau ;
- une parcelle B de 36 m² est destinée à être cédée à Madame VIDAL.

Un accord est intervenu pour céder à Madame VIDAL une partie de cette parcelle B de 36 m² au prix de 720 €. L'estimation de la Direction de l'immobilier de l'État en date du 12 octobre 2020, prorogée le 22 novembre 2021, fixait le prix de la totalité de cette parcelle de 313 m² à 12 520 €, soit 40 € le mètre carré.

Considérant :

- que la parcelle, objet de la cession, est enclavée, située totalement en contrebas de la rue Georges Pompidou et surplombée par le mur de soutènement de cette voie qui fait environ six mètres de haut ;
- qu'il sera nécessaire de consentir à la Commune un droit de passage au travers de la parcelle AO n° 303 ainsi que sur la nouvelle parcelle, objet de la vente, afin d'assurer l'entretien éventuel du mur de soutènement ;
- que la configuration de la parcelle ne pourra conférer à l'acquéreur aucune possibilité de construire ;
- que les services de la Ville, du fait de l'enclavement de cette parcelle, ne peuvent en assurer l'entretien et qu'elle se trouve aujourd'hui à l'état de friche ;

Il est proposé de déroger à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'État et de céder à Madame VIDAL une partie de la parcelle cadastrée AO n° 18 en cours de numérotation d'une surface de 36 m², au prix de 720 € (20 € le mètre carré), auquel il est ajouté les honoraires du géomètre, soit 936 €, ce qui porte le prix de vente total à 1 656 €. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Des questions ? Des remarques ? Non. Je mets en rapport aux voix, y a-t-il des voix contre ? En visioconférence, si vous êtes contre, manifestez-vous. Des abstentions ? Le rapport est adopté, merci beaucoup. Donc merci, Madame MORA. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 09 :

09. "Subventions aux associations sportives/athlètes de haut niveau"

« Merci, bonjour à toutes et à tous. Pour la subvention, vous le savez, la politique sportive de la Ville de Millau soutient depuis très longtemps les clubs qui accompagnent leurs sportifs. Nous allouons une somme qui est de :

- 350 € pour un club qui a un à deux sportifs donc, qui a eu un podium dans l'année ;
- 550 € pour trois à cinq sportifs ;
- 700 € pour six sportifs et plus.

Cette année, c'est 2 100 € qui vont être répartis.

J'en profite pour saluer les champions qui ont contribué à ça :

- Marine CABIROU et Kentin BALDEYROU pour le cycle ;
- Alexis DUVET, Pierre LARGERON, Camille BOUTELOUP et Romane BOUDES pour la natation avec notamment un titre de Champion de France pour Alexis DUVET ;
- pour la section de sauvetage donc d'Aqua Grimpe Millau Grands Causses : Romane BOUDES, Camille BOUTELOUP, Étienne VIDAL, Charli BAILLARGUES, Laura DRESSAYRE, Mareva COSTES, Paul BARASCUT, Mathieu COMPAN, Éloïse GINESTY, Margaux BOUTELOUP et Mika ANDRIES, avec deux titres de Champion de France pour Romane BOUDES, pour Étienne VIDAL et pour Charli BAILLARGUES.

Je tenais à citer ces jeunes. Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame la Maire à faire les démarches concernant cette délibération et puis d'imputer les crédits correspondants, c'est-à-dire 2 100 €. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. »

Madame PEYRETOUT

« Excusez-moi, juste, je voudrais préciser que je ne prends pas part au vote, s'il vous plaît. »

Madame la Maire

« Oui, entendu, Madame PEYRETOU. D'autres informations, interventions sur cette délibération ? Non ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée, merci beaucoup. »

Monsieur MAS

« Je rajouterai que si tout se passe bien, on devrait pouvoir organiser une soirée des champions, nous l'espérons, fin janvier. »

Madame la Maire

« En effet, on va mettre une option. »

Monsieur MAS

« Oui, une option. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 10 :

10. "Natural Games 2022 – convention quadripartite Ville de Millau, Communauté de Communes Millau Grands Causses, Office du tourisme de Millau Grands Causses, Comité d'Organisation des Natural Games"

« Si tout va bien, du 23 au 26 juin, il y aura la 14^{ème} édition de Natural Games de Millau. C'est un évènement très important, on le sait, qui contribue fortement à promouvoir la destination Millau Grands Causses. La Ville de Millau, l'Office du tourisme et la Communauté de communes proposent de mettre en œuvre une politique de partenariat avec le CONG en concluant une convention pluriannuelle d'objectifs afin d'accompagner l'association dans la réalisation de cet évènement au titre de son rayonnement. Nous allons passer sur une convention de cinq ans qui ira jusqu'en 2026 pour coller avec le mandat et qui va fixer le cadre de l'intervention et les engagements de chacune des parties. La Ville de Millau versera au CONG une subvention de 30 000 € par an. La Communauté de communes – pour information – versera 60 000 €. Ces subventions représentent un soutien financier accru par rapport aux éditions précédentes. En contrepartie, le CONG prendra en charge l'ensemble des prestations de services afférentes à la manifestation et auparavant réglées par la Ville. Ce sera beaucoup plus simple. »

Madame la Maire

« Et plus clair. »

Monsieur MAS

« Et plus clair. Un cahier de charges annexé à la convention détaille aussi les engagements de chacune des parties en termes de mise à disposition. Vous avez ce cahier de charges. À titre estimatif, la valorisation de la Ville pour 2019 représentait 88 000 €. La convention fera l'objet d'un avenant d'objectifs et de moyens annuel. Chaque session des Natural Games fera l'objet d'une évaluation annuelle, visant à vérifier que la manifestation répond aux objectifs suivants :

- qualité de l'évènement ;
- augmentation de la notoriété du territoire ;
- retombée économique ;
- retombée médiatique ;
- communication sur le partenariat et sur la marque de territoire ;
- poursuite de la démarche « écomanifestation » par l'organisateur ;
- innovation et expérimentation.

Après avis de la commission des Sports du 29 novembre dernier, nous demandons au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention 2022-2026 ;
- d'habiliter Madame la Maire ou son représentant délégué à réajuster, le cas échéant, les annexes ci-jointes ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention d'objectifs ;
- d'approuver le versement d'un acompte anticipé de 80 % de la subvention 2022 tel que précisé dans la convention pluriannuelle d'objectifs à inscrire au budget 2022. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur MAS. Avez-vous des questions ? Non. Donc, je mets ce rapport également aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup, Monsieur MAS. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur ARTAL rapporte la délibération n° 11 :

11. "Recensement de la population : recrutement d'agents recenseurs"

« Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération concernant le recensement de la population en 2022. Simplement pour vous dire que dans ce cadre-là, la collectivité reçoit une aide de la part de l'INSEE qui s'élève à 4 237 €. C'est une rémunération assez particulière qui correspond à l'indice brut 354, non seulement pour une mission de repérage des adresses et de collecte, mais également les deux demi-journées de formation qui se déroulent au début de leur mission. Concernant la rémunération, elle est calculée par bulletin individuel donc, s'élève à 2,20 €. Sur une feuille de logement, elle s'élève à 1,80 €. L'objet de la délibération est d'acter, de créer cinq postes d'agent recenseur qui auront une mission qui court du 20 janvier 2022 au 26 février 2022. J'en profite, sur cette délibération des agents recenseurs, pour faire un point sur les chiffres de la population en 2021 qui m'ont été communiqués par le service de la Population. Concernant les naissances, on a une augmentation de 14 %, puisqu'entre le 1^{er} janvier 2021 et le 16 décembre 2021 – on a fait le point jeudi dernier – nous avons eu 204 naissances d'enfants domiciliés à Millau contre 179 sur la même période en 2020. Concernant les mariages, là aussi, l'amour va bon train à Millau, puisqu'on a une augmentation de 25 % des mariages en 2021 avec 72 mariages contre 58 en 2020. »

Madame la Maire

« C'est peut-être un effet Covid. »

Monsieur ARTAL

« Je vous le confirme. Concernant les décès, c'est une nouvelle un peu moins réjouissante, parce qu'on a eu une augmentation de 48 % des décès sur la même période, passant de 172 en 2020 à 255 décès de personnes domiciliées à Millau. J'en profite pour exprimer nos condoléances aux familles endeuillées sur l'année 2021. Cela nous donne un solde démographique négatif en 2021 donc, 255 moins 204, ça nous fait 51 personnes de moins. Concernant la partie de l'élection, je vous rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 10 avril et 24 avril 2022. Le dernier jour pour les inscriptions sur les listes électorales est le vendredi 4 mars 2021. Concernant les législatives, c'est le 12 juin et le 19 juin 2022. Le dernier jour d'inscription sur les listes électorales est le vendredi 6 mai 2022 donc, c'est une date que les Millavois arriveront à retenir. Je l'espère. Concernant la population globale, même si on a un solde démographique négatif, je vous informe simplement qu'on aura une baisse insignifiante de la population. Ça rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur les marchés de l'immobilier, il a été plutôt dynamique cette année donc, pour le coup, il y a eu une certaine attraction qui fait que ça rattrape le solde démographique négatif. J'en ai terminé. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur ARTAL, pour tous ces éléments d'information. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Non ? Donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 12 :

12. « Budget primitif 2022 : vote du budget principal et des budgets annexes »

« Le budget primitif est la traduction des orientations budgétaires approuvées le 18 novembre dernier, qui s'inscrivent dans un contexte de sortie de crise – pas trop en fait, parce que je pense qu'on est en plein dans la crise.

Le budget 2022 est guidé par les lignes directrices suivantes :

- le déploiement du plan de mandat « Changer ma ville » autour de la qualité de la vie, du renforcement de la qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain, du « toujours mieux » plutôt que du « toujours plus » ;
- la préservation de la situation financière de la Commune par une maîtrise drastique de la trajectoire d'endettement afin de ne pas devoir augmenter les taux de fiscalité ;
- la garantie d'un service public de qualité et de proximité, malgré les contraintes ;
- la priorisation donc, contrainte, des opérations d'investissement programmables pour l'année 2022 ;
- l'intensification des actions environnementales ;
- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- la mise en place du contrôle des consommations énergétiques ;
- l'achat public écoresponsable ;
- le développement des modes doux de déplacement ;
- la mise en place d'une tarification empreinte de justice sociale pour la restauration scolaire qui a été faite l'an dernier, qui sera effective au 1^{er} janvier 2022.
- un soutien fort au tissu associatif millavois dans tous les domaines : le sport, la culture et l'action sociale.

La stratégie financière est de contenir les investissements et se trouver des sources de financement.

Les objectifs politiques sont de :

- réaliser les plus de 100 actions et projets inscrits au plan de mandat ;
- financer les projets d'investissement en cours et validés par la votation citoyenne ;

- remettre à niveau l'état du patrimoine immobilier technique très vétuste dans l'objectif notamment de rétablir la qualité de vie des agents au travail, d'améliorer leurs conditions de travail pour garantir un service public de qualité ;
- surtout rétablir les marges financières de la Collectivité d'ici la fin du mandat.
- Les objectifs financiers :
 - garantir un niveau d'investissement conforme au plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 de 25 millions d'euros ;
 - 5 millions d'euros qui sont liés à la votation citoyenne ;
 - 10 millions d'euros pour l'entretien des équipements municipaux ;
 - 10 millions d'euros pour des projets déjà engagés avant la votation citoyenne ;
 - le complexe sportif : 3,6 millions d'euros ;
 - le gymnase : 2,2 millions d'euros ;
 - les RD : 809 600 € ;
 - la Maison de santé : 800 000 € ;
 - les abords du complexe : 600 000 €.

D'ici 2025, il faudra infléchir la trajectoire financière avec un taux de désendettement inférieur au seuil d'alerte de 12 ans pour dégager une marge d'autofinancement des investissements. Dégager donc une épargne brute qui doit couvrir le remboursement du capital. C'est ce qui a été fait cette année, on a demandé à chaque service de travailler avec son élu pour dégager des économies. Il fallait trouver 600 000 € d'économie. Les services ont joué le jeu parce que, de toute façon, il n'y avait pas le choix, il fallait impérativement que l'épargne brute couvre le remboursement du capital. C'était le *deal*. Vous verrez par la suite qu'on a même dégagé un peu d'autofinancement. La balance générale du budget est de 37 488 901 €, en fonctionnement et investissement :

- le fonctionnement s'élève à 29 049 524 € en recettes et dépenses ;
- l'investissement à 8 439 377 €.

Vous avez tout le détail dans les rapports et la note synthétique. On constate la baisse significative des dépenses de fonctionnement puisqu'on a regardé chaque ligne pour pouvoir économiser.

Les recettes avec une augmentation non négligeable qui aboutit à une évolution de l'épargne de plus pratiquement 38 %. L'évolution des recettes n'est pas négligeable puisque nous avons une revalorisation des bases de valeur locative de l'ordre de 3 %. C'est ce qui nous avait été annoncé au mois de novembre lors du DOB. On s'orienterait pratiquement vers 3 %-4 % vu les dernières nouvelles. On a été très prudent. C'est un budget qui est extrêmement prudent, qui est sincère donc, si on a de la marge, ce sera très bien, parce que ce sera pour l'investissement.

L'épargne nette, après financement du capital, est positive – c'est ce que je vous disais – on dégage 165 000 €. L'autofinancement des investissements sera limité à 165 000 €, mais on y rajoute aussi tout ce qui est produit donc des amendes de police, le FCTVA et également les taxes d'aménagement.

En section de fonctionnement, on a le détail, sur :

- le 011 : 4 929 902 € ;
- les charges de personnel : 15 161 095 € ;
- les exonérations fiscales : 185 500 € ;
- les dépenses imprévues en fonctionnement, on n'en a pas mis ;
- au chapitre des subventions : 4 288 018 € ;
- les intérêts d'emprunt : 756 000 € ;
- 67, c'est une subvention pour les budgets annexes et les dépenses exceptionnelles : 410 539 € ;
- le financement de l'investissement : 2 332 868 €, c'est ce qui permet d'équilibrer le budget et surtout de financer le capital ;
- les opérations d'ordre sont les amortissements : 985 602 €.

En recettes, nous avons les remboursements :

- 013 : 181 700 € donc, ça baisse de plus en plus puisque nous avons notre contrat qui ne couvre que les accidents de travail ;
- au niveau des recettes de services publics : 1 321 532 € ;
- au 73, les recettes de fiscalité : 22 119 782 €. Dans ce chapitre 73, nous avons également la taxe sur l'électricité et les taxes additionnelles de mutation. Alors tout à l'heure, on a vu toutes les ventes. Le budget qui était en 2021 de 580 000 € est largement – on va dire – dépassé à ce jour. C'est pour ça qu'on a remis un peu plus cette année. Particularité, la taxe locale sur la publicité, deux années seront encaissées, l'année 2021 sera encaissée en janvier 2022 et l'année 2022 sera encaissée en fin d'année. On n'a pas voulu facturer en 2021 puisqu'on est encore dans le Covid. Il y avait déjà une facturation.
- le chapitre 74, ce sont les dotations de l'État et les subventions : 4 668 202 €. La DGF, on avait compté qu'on aurait une baisse de population et on avait compté un peu plus de baisses donc, on avait retiré 10 000 € qui

correspondaient à peu près à 80-90 habitants en moins, alors que là, on ne devrait en avoir que 11 pratiquement ;

- sur les revenus immobiliers : 444 660 € ;
- sur le remboursement d'emprunt : 6 450 €. C'est le pôle de l'Enseignement supérieur avec la Communauté de communes ;
- sur les produits exceptionnels : 73 900 € ;
- on a en opérations d'ordre : 233 478 € qui correspondent aux travaux en régie valorisés, pour un total de 29 000 €.

Le montant global des dépenses de fonctionnement est en nette diminution, de 33 % par rapport au budget 2021. Ce budget avait été voté en mars 2021 avec la reprise du résultat de 2020 :

- la baisse très significative des charges de gestion courante de 6,66 %, 351 000 €. Comme je vous le disais, tout a été passé ligne par ligne pour pouvoir gratter, mais on arrivera à fonctionner et à mettre en place de nouvelles prestations ;
- une maîtrise de la masse salariale de - 0,15 % due aussi à la mutualisation ;
- une diminution des subventions de 6,15 % qui est liée surtout au versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes pour le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement ;
- la diminution des subventions d'équilibre du budget annexe de restauration puisqu'il y avait un déficit et on a dû le prendre en charge.

Le montant des recettes de fonctionnement évolue de 0,8 % grâce à :

- une augmentation du produit de la fiscalité (886 000 €). C'est une aubaine, pas forcément pour le contribuable parce qu'il aura sur sa facture de foncier 3 % de plus. Donc là, il faudra vraiment communiquer surtout si ça s'avère supérieur. Il le faudra vraiment parce que ça représentera à peu près entre 40 € et 50 € d'augmentation sur la taxe foncière ;
- une diminution des dotations et des participations de 316 000 €. On transfère le chapitre lié à la réforme de la taxe d'habitation. Avant, on avait des compensations et maintenant, tout est repris sur un même chapitre ;
- une diminution des produits exceptionnels qui concernent les sinistres : - 960 000 €.

Quand on voit l'ensemble des dépenses de fonctionnement :

- le personnel représente 52 % ;
- les charges de fonctionnement représentent 17 % ;
- les opérations d'ordre représentent 3,39 % ;
- le financement à l'investissement représente 8 % ;
- les subventions au budget annexe représentent 1 % ;
- les intérêts d'emprunt représentent 3 % ;
- les subventions de participation aux associations et autres représentent 15 % ;
- les exonérations fiscales représentent 1 %.

En ce qui concerne les recettes :

- évidemment, la fiscalité représente le plus gros : 76,43 % ;
- les recettes des services publics : 5 % ;
- les remboursements de charges des salaires et indemnités : 0,34 % ;
- les opérations d'ordre : 0,4 % ;
- les revenus immobiliers : 1,53 % ;
- les produits exceptionnels : 0,2 % ;
- les remboursements d'emprunt : 0,02 % ;
- le financement de l'État : 16,08 %.

Quand on voit ce diagramme, on ne peut absolument pas augmenter la fiscalité, donc 76,43 %, c'est déjà beaucoup. Justement sur la fiscalité maintenant, la taxe d'habitation a été supprimée. Nous avons, au niveau des collectivités, la taxe foncière, nous percevons la taxe foncière du Département.

- la taxe foncière donc, sur les bases de 2021, est de 29 169 000 €. On a révisé de 3 % donc, on obtient 30 044 070 €, tout en sachant que depuis à peu près trois semaines, nous avons les chiffres des rôles effectifs de 2021 et on a à peu près 110 000 € à 115 000 € de plus. Les bases physiques ont augmenté. C'est une bonne surprise donc, on aura un peu plus.
- le taux de 52,09 % est le taux donc de la Ville plus le Département, qui donne un produit de 15 649 956 € ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, base 125 100 € avec 3 % de plus donc 128 853 € ;
- la taxe d'habitation sur la résidence secondaire et le logement vacant, parce que nous la percevons toujours directement donc, avec les 3 %, 3 250 810 €, le taux de 21,31 % ne change pas, 692 747 € ;
- coefficient correcteur alors, c'est l'ajustement puisque par rapport aux produits du Département, nous avons plus de taxes d'habitation à régulariser. On nous a donné un coefficient qui a été calculé et qu'on sait calculer

maintenant. On a eu du mal, mais les services fiscaux nous ont donné l'explication. On aura une compensation de 1 454 258 € ;

- réajustements de 2021 puisqu'ils n'ont pas tout pris en compte. Ils n'ont pas pris les rôles supplémentaires et il y a des choses qui ont été oubliées donc, on aura à peu près 76 000 € ;
- la fiscalité directe, on aura 18 073 641 €, voire un peu plus, mais on ne le saura qu'au mois de février avec la notification officielle des documents des services fiscaux ;

En investissement, au niveau des dépenses :

- au niveau des licences logiciels – il faut que les services travaillent quand même – 65 166 € ;
- subvention d'équipement : 1 073 400 € dont, pour le complexe sportif, 1 million d'euros ;
- au chapitre 21, travaux, bâtiments, espaces publics et acquisitions : 1 750 349 € ;
- travaux en cours : 2 367 600 € ;
- les remboursements d'emprunt : 2 919 384 € ;
- dépenses imprévues : 30 000 €. On a mis 30 000 € d'office, parce qu'on risque d'avoir une fin de contentieux où on va devoir acheter peut-être un bien ;
- opérations d'ordre, c'est la contrepartie du fonctionnement, toujours les travaux en régie : 233 478 €.

Au niveau des recettes, les dotations donc :

- les taxes d'aménagement FCTVA : 416 000 € ;
- les subventions d'investissement : 302 000 € ;
- l'emprunt et dette : 3 979 907 € donc, c'est avec notre programme d'investissement, on rembourse 2 919 384 € et on emprunte 3,9 millions d'euros. Donc, on s'endette de 1 million d'euros ;
- les remboursements d'emprunt : 53 000 €, c'est toujours le pôle de l'Enseignement supérieur ;
- les ventes immobilières : 370 000 €. On a compté un pavillon qui va être vendu, ce pavillon qui a été loué, mais on avait un contentieux pour 190 000 €, ensuite... »

Monsieur NAYRAC

« D'ailleurs, on a prévu le champagne. »

Madame la Maire

« Oui, il y a une bouteille de champagne en jeu, mais ça approche, Monsieur NAYRAC. »

Madame BACHELET

« Ça approche. »

Monsieur NAYRAC

Madame BACHELET, quand vous étiez de l'autre côté, ça fait six ans que vous nous mettiez 230 000 € chaque année. J'espère que ce ne sera pas le même cas. »

Madame BACHELET

« Non, parce qu'on était en contentieux donc, je ne mettais pas la recette. Je ne mettais même pas les loyers parce que les loyers étaient sur un compte CARPA. »

Monsieur NAYRAC

« Vous mettiez la recette tous les ans. »

Madame BACHELET

« Non, ce n'était pas cette recette-là. Non, certainement pas et là donc... On a mis 190 000 € parce qu'on a eu l'accord. Là, il y a une partie simplement de l'Hôtel Dieu parce qu'on n'a vraiment pas mis la totalité donc, on aura du plus à mettre par la suite. Mais on aura besoin de ce plus, parce que les marchés qui sont lancés actuellement dépassent les prévisions budgétaires. On ouvre au fur et à mesure les marchés. Pour vous donner un exemple, sur Paul Tort, je pense qu'on aura plus de 300 000 € sur les marchés, mais la Ville devra rallonger. On est en train de faire les comptes parce qu'on n'a pas toutes les subventions. Sur le gymnase modulable, idem, on a beaucoup plus. Ce qui était prévu était que les résultats de 2021 ne servent qu'en investissement et on avait déjà mis en ordre de marche certains nouveaux investissements. Je pense que le résultat couvrira simplement le plus des marchés. Mais déjà, on n'aura pas à emprunter, c'est déjà très bien.

Le virement de 2 332 868 €, la contrepartie du fonctionnement et les opérations d'ordre des amortissements donc, on a un total de 8 439 377 €.

Alors évidemment, les dépenses d'investissement sont en diminution de 10,12 % qui est liée au financement pluriannuel du complexe sportif. Cette année, on va donner 1,4 million d'euros et vous allez voir, il y a une délibération. L'année prochaine, ce sera 1 million d'euros.

Aux opérations d'entretien du patrimoine, on s'était limité à 1,5 million d'euros. On avait prévu 1,5 million d'euros, mais on voit bien qu'on ne peut pas se limiter donc, on a mis 1 803 000 € et pour les 30 000 € de dépenses imprévues.

Le recours à l'emprunt est de 3 979 000 €.

Bien évidemment, si on a des recettes supplémentaires, elles n'iront pas sur le fonctionnement. La règle pour pouvoir arriver, en fin de mandat, à une situation où on se sort d'affaires – on va dire – pour inscrire de nouvelles dépenses de

fonctionnement, on aura des recettes de fonctionnement en face ; autrement, le résultat ira ou à la réduction de la dette ou à l'investissement.

Dépenses d'investissement donc le camembert :

- les travaux en cours : 28,05 % ;
- les travaux sur le bâtiment : 74 % ;
- les subventions d'équipement, c'est la participation au financement surtout des abords du complexe sportif : 12,72 % ;
- les logiciels : 0,77 % ;
- les dépenses imprévues : 0,36 % ;
- les opérations d'ordre : 2,77 % ;
- le remboursement d'emprunt : 34,59 % ;

Les recettes :

- les emprunts et dettes : 47 % ;
- les subventions, il n'y a pas grand-chose ;
- le FCTVA : 5 %. C'est sûr, on ne fait pas d'investissement donc l'année suivante, on n'a pas forcément le FCTVA, et surtout que le FCTVA, à partir du 1^{er} janvier 2022, a une réforme, c'est-à-dire qu'il va être automatisé. Ils ne vont plus regarder. Il y a des comptes déjà qui ne sont plus du tout éligibles comme tout ce qui est logiciel. On n'aura plus de FCTVA et je pense qu'il faudrait être vigilant, parce qu'on risque peut-être d'avoir un peu moins que prévu ;
- le virement : 28 % ;
- les ventes immobilières : 4 % ;
- les remboursements en emprunt : 1 %.

Le profil de la dette, vous l'avez de 2015 à 2026 comme on l'a travaillé. On aura, au 1^{er} janvier 2022, un encours de dette de 30 278 000 €. On aura, on a arrondi à 4 millions d'euros l'emprunt, à 3 979 000 €. Par la suite, pour retrouver un encours de dette en 2026 de l'ordre de 30 millions d'euros, on empruntera normalement en 2023 2,6 millions d'euros, 1,9 million d'euros, pratiquement 2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros. Comme ça, on va se désendetter parce que le remboursement du capital sera entre 2,5 millions d'euros et 2,8 millions d'euros et on se désendettera. Après, vous avez la courbe entre les investissements, l'encours de dette et l'emprunt de l'année. C'est sûr qu'on voit bien l'encours de la dette, après le taux de désendettement. On est, en 2021, à 14 ans et on voudrait atteindre pratiquement 9 ans en descendant, mais évidemment, ça oblige qu'on emprunte de moins en moins.

Vous avez ensuite le détail du plan annuel d'investissement. Comme on vous l'a dit – et vous avez le détail – les plus gros investissements qui sont derrière, il y en a pour 1 803 915 €. Il n'y a pas tout donc, on a mis les principaux :

- le complexe sportif sera encore à 1 million d'euros de fonds de concours ;
- la Maison de santé : 850 000 € ;
- les RD : 809 600 € ;
- le Paul Tort : 406 000 €, mais c'est ce que je vous disais, il va falloir certainement doubler, plus que doubler ;
- l'accès au complexe sportif : 250 000 € ;
- Capelle : 150 000 € donc, c'est simplement pour remettre en ordre et faire les travaux, mais là, il n'est pas prévu à la vente, ce n'est pas prévu du tout pour l'instant ;
- le financement de la salle Saint-Germain : 96 600 €, c'est en cours ;
- les aides façade, c'est le programme Cœur de Ville sur tout le mandat : 60 000 € ;
- jardins partagés et votation citoyenne : 40 000 € ;
- les imprévus : 30 000 €.

Pour un total de 5 286 515 €.

En recettes, on a un remboursement donc :

- le pôle de l'Enseignement supérieur : 53 000 € ;
- les subventions : 142 000 € ;
- taxes d'aménagement : 110 000 € ;
- produits des amendes : 160 000 €. Il est loin le temps où on en avait pour 320 000 € ;
- le FCTVA : 306 000 € ;
- les cessions : 370 000 € ;
- l'autofinancement : 165 608 € ;
- l'emprunt : 3 979 507 €.

Heureusement que les taux sont très bas puisque vous verrez, au mois de février, dans les décisions, l'emprunt de cette année est de 4 millions d'euros sur 0,70 %. Heureusement qu'on a ces taux-là. Vous avez tous les documents dans le rapport aussi.

Le PPI, alors 2021, c'était ce qui a été prévu. Bien évidemment, on l'ajustera dès lors qu'on aura fini l'exercice 2021. En 2022, vous retrouvez ce que je viens d'énumérer. En 2023, on aura :

- sur le complexe sportif : 1,2 million d'euros ;
- l'accès au complexe : 250 000 € ;

L'investissement en :

- 2023 : 3 810 000 € ;
- 2024 : 3 090 000 € ;
- 2025 : 3 610 000 € ;
- 2026 : 3 130 000 €.

Ça fait un total de 25 millions d'euros.

Quand on reprend le PPI et tous les investissements, on a :

- en 2022, ce que je vous ai dit près de 4 millions d'euros d'emprunt ;
- en 2023 : 2,6 millions d'euros ;
- 2024 : 1,9 million d'euros ;
- 2025 : 2,5 millions d'euros ;
- 2026 : 2,1 millions d'euros.

On ne peut pas se permettre plus.

Répartition fonctionnelle des dépenses, nous avons :

- les services généraux : 36 % ;
- sécurité publique : 2 % ;
- l'éducation : 14 % ;
- culture et sport, *ex æquo* : 11 % ;
- interventions sociales : 8 % ;
- le logement : 1 % ;
- la qualité de la vie, environnement : 17 %.

Sur les budgets annexes, pour la restauration alors, vous avez le détail aussi de tout ce qui va être fait sur le budget de la restauration, il y aura des travaux, il y a aussi la prise en charge maintenant des repas à domicile, on va vous en parler plus tard. En 2022, la subvention d'équilibre s'élève à 439 060 €.

Le budget du stationnement, on peut reprendre :

- en 2017 le budget du stationnement reversé à la Ville est de 269 455 € ;
- en 2018 : 53 618 € ;
- en 2019 : 58 570 € ;
- en 2020 : rien ;
- à partir de 2021, c'est la Ville qui finance le budget du stationnement : 92 000 € ;
- en 2022 : 28 240 €.

Le budget du stationnement en 2021, il y avait déjà une partie du service de la Fourrière des véhicules et là, on l'a en totalité sur le budget du stationnement en 2022.

Le budget la Capelle, la subvention d'équilibre, c'est pour le remboursement de l'emprunt, qui est fait pour la construction du budget la Capelle. En 2022, on aura une subvention d'équilibre de 341 799 €.

Donc, le but était quand même enfin, je suis fière de ce budget puisque c'est un budget qui a été – on va dire – fait avec les services, avec beaucoup de projets. On est fier de commencer – on va dire – à redresser un peu la barre. »

Madame la Maire

« Avez-vous des questions, des remarques ou des observations ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS, on va vous apporter le micro. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons une remarque à formuler, suite au dernier Conseil municipal du mois de novembre au rapport d'orientations budgétaires que nous avons estimé irrégulier et falsifié. J'ai adressé un courrier à Madame la Préfète que je vais vous lire, donc sous couvert de Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement du Millau :

« Lors du dernier Conseil municipal en date du 18 novembre, la municipalité en place a présenté le rapport d'orientations budgétaires afin d'ouvrir un débat. Pour que ce débat puisse avoir lieu, un rapport d'orientations nous a été adressé en version numérisée le 12 novembre – donc, j'ai mis en copie les pièces jointes. Le 18 novembre, lors du Conseil municipal à 14 h 15, une nouvelle version du rapport – j'ai mis une copie jointe là aussi – nous a été adressée par mail, toujours en version numérisée sur nos tablettes, sous prétexte que dans l'ancienne version – je cite – des tableaux avaient été rognés lors de la conversion de fichier Word en PDF ».

En fait, c'est en fin de séance que je découvre que la version du rapport a changé, que les tableaux n'étaient pas rognés comme annoncés et que les chiffres et, par voie de conséquence, les tableaux étaient différents. Je prends à titre d'exemple la page 17 du tableau de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à la colonne de prévisions en

2021 sur lequel a principalement porté le débat. Ce n'est pas identique sur les deux documents. Il est également à noter que l'objet du *mail* en date du 18 novembre a fait référence à un lien Zoom et nullement à l'envoi d'un nouveau rapport. Comprenez bien que pour des raisons professionnelles ou autres, il nous était impossible de prendre connaissance de ce document qui nous a été adressé seulement 4 heures avant le Conseil municipal. De ce fait, tout le travail d'analyse que nous avons pu faire s'est retrouvé faussé.

Je demande à Madame la Préfète qu'elle examine ma requête afin de procéder à l'annulation de la délibération numéro 13 du précédent Conseil. Le débat d'orientations a eu lieu, il a été voté, mais au moment du vote, nous n'avions pas connaissance de cette supercherie.

Si nous en avons eu connaissance en amont du Conseil, les membres du groupe auraient tout simplement refusé le débat et nous n'aurions pas voté. Donc, étant donné que nous attendons toujours une réponse de la Préfecture, nous n'allons pas prendre part au vote de ce budget. »

Madame la Maire

« Monsieur DURAND. Attendez, on va vous apporter le micro. »

Monsieur DURAND

« Si je ne m'abuse, mais peut-être je me trompe, on ne vote pas le débat d'orientations budgétaires, on prend acte qu'il y a eu débat ? »

Madame la Maire

« On vote qu'il y a eu débat. »

Monsieur DURAND

« On vote qu'il y a eu débat, d'accord. »

Madame la Maire

« On ne vote pas sur le document. On vote sur le débat. »

Monsieur DURAND

« On ne vote pas sur le fond. C'était juste une remarque. »

Madame la Maire

« D'accord. Madame SUDRES-BALTRONS, je vous ai présenté mes excuses en séance. Je trouve que les mots sont quand même un peu forts : « supercherie », le second mot que vous avez employé est « falsification ». Je me doutais que vous alliez revenir sur cette erreur que j'assume pleinement et du coup, j'ai bien pris connaissance aussi du document et des erreurs, parce qu'il y avait plusieurs erreurs sur un tableau, en effet. Je rappelle que ce tableau concernait un comparatif entre 2018 et 2022. C'est sur la seule colonne des prévisions 2021 que nous avons votées l'année dernière qu'il y a eu des erreurs ; uniquement sur cette colonne-là, pas sur les chiffres ni de 2018 ni de 2022 qui étaient comparés et qui faisaient l'objet de ce tableau. Mes excuses restent valables. Juste, il me semble bien – si je ne me trompe pas – que votre intervention portait essentiellement sur les frais de personnel. Je me trompe, Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pas que des frais de personnel... »

Madame la Maire

« Parlez derrière le micro, s'il vous plaît. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Les frais à caractères généraux. »

Madame la Maire

« On dit : « caractère général », des frais, mais c'est un caractère. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Du coup, je suis d'accord avec vous. OK, vous avez présenté vos excuses. Vous avez... »

Madame la Maire

« Vous avez vu la masse de... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Si vous voulez, ce que je ne comprends pas, c'est qu'on reçoit un mail dans l'après-midi qui dit que des tableaux ont été rognés, que des tableaux ont été transformés et qu'ils ont subi des transformations pendant la version Word-PDF. OK, mais il suffisait de dire : « *Attention, le contenu des tableaux a changé* » enfin, je veux dire que c'est la moindre des corrections. Ce n'était pas compliqué. Il me semble que quand vous ne le dites pas, quelque part, on est obligé de se poser des questions, même si dans le fond, vous avez certainement raison, ça ne changera pas grand-chose au débat, c'est sur le principe. Pourquoi vous ne dites pas que vous avez changé les chiffres dans le contenu, dans le tableau ? »

Madame la Maire

« Non, ce n'est pas changer les chiffres, c'est corriger des erreurs. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Mais pourquoi vous ne le dites pas ? »

Madame la Maire

« Oui, mais bon. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pourquoi vous me laissez m'enfoncer pendant un Conseil municipal ? Vous saviez très bien que quand je parlais, je faisais référence... »

Madame la Maire

« Non, même pas. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je pense que si. »

Madame la Maire

« Mais non. Vraiment, Madame SUDRES-BALTRONS, n'y voyez pas de malice. Vraiment, au moment où vous nous aviez dit les chiffres, moi, au contraire, je recherchais les documents, rappelez-vous, pour essayer de comprendre d'où venait l'erreur. Vraiment en séance, je n'ai pas du tout mesuré cette erreur-là, mais je plaide coupable. Vous nous direz ce que fera la Préfecture de votre requête, mais en tout cas, enfin les mots de falsification et de supercherie sont... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est comme ça que je l'ai vécu. »

Madame la Maire

« ... extrêmement forts. Ce n'est vraiment pas l'esprit de ce qui s'est passé. Vous-même, vous le savez, quand on est hors de la scène politique. Dont acte donc, vous ne voterez... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« On ne prendra pas part au vote. »

Madame la Maire

« Vous ne prenez pas part au vote sur le budget. Entendu, ça marche.

Sur ce budget, y a-t-il d'autres interventions, remarques et questions ? Non.

Je voulais juste préciser une petite chose, c'est que sur le PPI, pour le moment, on a des prévisions par année, mais à l'intérieur, les projets de la votation vont peut-être s'intervertir. Peut-être certains qui sont prévus en 24 auront lieu en 26 et inversement, parce qu'on essaie aussi de faire preuve d'un peu d'opportunisme par rapport à d'éventuels porteurs de projet ou d'éventuels appels à projets aussi, nous permettant d'obtenir des subventions. Mais en tout cas, la masse de ces investissements restera inchangée ou, en tout cas, proche.

Très bien donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, adopté moins les voix. Combien de « je ne prends pas part au vote » ? Cinq dans la salle. Est-ce qu'en visioconférence, Madame ORCEL ? Monsieur DIAZ, également. Donc ça fait sept « ne prend pas part au vote ». Merci beaucoup, le rapport est adopté.

Merci beaucoup, Madame BACHELET et Madame CHABERT pour ce travail colossal qui a été réalisé. Merci pour la présentation aussi très claire qui nous en a été faite. »

Adoptée à la majorité

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 13 :

13. "Budget principal de la Commune : Décision Modificative Budgétaire n° 4"

« Alors, une petite DM de réajustement. On augmente la section de fonctionnement de 18 600 € et l'investissement de 31 912,38 €. Alors, pourquoi cette quatrième décision modificative ? C'est pour intégrer toutes les subventions aux associations. Nous avons perçu la subvention de l'ARS de 15 600 €. On a ventilé toutes les dépenses de ce projet-là. Ensuite, on a aussi inscrit l'action « C'est mon patrimoine ! » en dépense de 3 000 €, mais nous avons une subvention de la DRAC de 1 000 € et une subvention du Département de 2 000 €.

Ensuite, des compléments de crédits pour les achats de véhicules de l'exercice, parce qu'il manquait un peu de crédits, mais qui sont compensés par des ventes enfin, pas compensés totalement, mais une grande partie par des reprises de véhicules. On inscrit 31 630 € pour les acquisitions et les reprises de véhicules font 23 380 €.

C'est pour réajuster et pour voir puisque les marchés sont passés, pour les mettre en reste à réaliser de l'exercice 2021. Il y avait juste ces écritures de fin d'année. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Des questions, des remarques ? Non ? Donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 14 :

14. "Budget 2022 : subventions assorties de conditions d'octroi"

« C'est la suite du budget. Toutes les subventions qui font l'objet de projets bien déterminés ou alors qui sont supérieures à 23 000 € doivent faire l'objet de cette délibération qui les liste et d'une convention par la suite, c'est une obligation.

Vous avez la liste de toutes les subventions. Sur l'éducation, vous avez les centres sociaux, l'OGECAM avec le forfait des écoles privées pour 314 410 € pour laquelle nous n'avons toujours pas de réponse au niveau de l'État pour la compensation qui devrait s'élever à 160 000 €. Pour l'instant, on ne l'a pas mise au budget parce qu'on n'est sûr de rien. La culture dont on... »

Madame la Maire

« Par an ? »

Madame BACHELET

« Par an, oui. »

Madame la Maire

« Donc, ce sera le troisième exercice. »

Madame BACHELET

« Ce sera le troisième exercice. Alors, si on a un rappel, ce serait bien.

La culture, vous avez la ventilation, la Maison des jeunes et de la culture avec les différentes thématiques. Pour les autres associations, vous avez, par exemple, le Théâtre de la Doline enfin, tout est listé. Toutes ces subventions feront l'objet de conventions et qui vont inclure aussi tout ce qui est charge indirecte. C'est une obligation. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Des questions, des remarques ? Non ? Donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? »

Madame ORCEL

« Juste, excusez-moi. »

Madame la Maire

« Oui, allez-y, Madame ORCEL. »

Madame ORCEL

« Je ne prendrai pas part au vote. »

Madame la Maire

« D'accord, entendu. Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Il n'y en a pas non plus. Elle est adoptée à l'unanimité moins le vote de Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 15 :

15. "COMPLEXE SPORTIF : versement de la Ville de Millau au profit de la Communauté de communes Millau Grands Causses"

« On vient d'en parler. C'est la délibération qui fixe la participation de la Ville. Il n'y a pas les trois exercices, il n'y a que le premier puisque ce sera réajusté par la suite. C'est une opération à maîtrise d'ouvrage directe par la Communauté de communes. À l'heure actuelle, le montant global de l'opération s'élève à 19 660 000 € hors taxes :

- les études : 1 600 676 € ;
- la maîtrise d'œuvre : 1 879 000 € ;
- les travaux : 16 104 700 €.

En recettes, nous avons :

- une subvention de l'État : 1,6 million d'euros ;
- la DETR, la DSIL : 400 000 € ;
- l'ANS, le plan de relance : 800 000 €, c'est exceptionnel ;
- l'ANS en équipement structurant : 500 000 € ;
- la Région : 2,9 millions d'euros ;
- le Département : 2,9 millions d'euros ;
- la Ville, on est à 3 215 000 €, mais dans le PPI, on a mis 3,6 millions d'euros et peut-être qu'il y aura un peu plus ;
- l'autofinancement : 7 345 000 €, c'est l'emprunt donc, le financement de la Communauté de communes. Nous allons verser, cette année, 1,4 million d'euros. »

Madame la Maire

« Des questions, des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ESON rapporte la délibération n° 16 :

16. "Transfert du service de Portage des repas à domicile du CCAS à la ville de Millau"

« Bonsoir, merci. Effectivement, l'objet de cette délibération concerne le transfert du service de Portage des repas à domicile du CCAS vers la Ville de Millau. Comme vous le savez, la facturation et les premières inscriptions étaient, jusqu'à aujourd'hui, faites par le CCAS. L'allotissement, la préparation des repas et la livraison des repas étaient assurés par la Cuisine centrale. Il s'agit donc, à compter du 1^{er} janvier 2022, que tout le service soit à la charge de la Cuisine centrale. La Cuisine centrale reprend l'ensemble du service, à savoir l'allotissement, la préparation des repas, les inscriptions et la facturation. La facturation sera assurée par le service de la Finance de la Ville. Cette délibération est accompagnée – c'est une nouveauté parce qu'il n'y en avait pas jusqu'alors – d'un règlement de fonctionnement qui pose clairement les règles à la fois pour les bénéficiaires, mais également pour les agents donc, des droits, devoirs et obligations de chacune des parties, et aussi – Madame BACHELET le présentera après – l'objet de la tarification de ces repas. Je ne vais pas faire lecture, bien sûr, du règlement intérieur, je pense que tout le monde a pu en prendre connaissance. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame ESON. »

Madame ESON

« Merci. »

Madame la Maire

« Des questions, des remarques ? Madame SUDRES-BALTRONS, on va vous apporter le micro. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je voulais vous remercier parce qu'effectivement, ça va dans le sens de ce que nous avons impulsé, à savoir de faire à la bascule de la livraison par la Mairie. C'est vrai qu'à l'époque, on n'avait pas pu basculer totalement le service donc, vous le faites et c'est très bien. Merci. »

Madame la Maire

« Merci, Madame SUDRES-BALTRONS.

D'autres remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 17 :

17. "Tarification du service de Portage des repas à domicile à compter du 1^{er} janvier 2022"

« La nouveauté pour les personnes qui bénéficient de ces repas à domicile alors, on va rappeler un petit peu comment ça fonctionnait au CCAS. Les revenus qui étaient pris en compte jusqu'à maintenant, jusqu'à l'exercice 2020, c'étaient les revenus de 2017. Donc 2017, effectivement, les personnes âgées ont eu peut-être des augmentations – on va dire – de retraite, mais ont eu aussi... »

Micro éteint inaudible

Madame BACHELET

« Non, mais attendez la suite. Surtout la CSG qui a augmenté, c'est-à-dire qu'une personne âgée qui avait à peu près 1 000 € en 2017 se retrouve avec 996 € en 2020. Ça veut dire qu'il y a eu une perte de pouvoir d'achat.

On a travaillé justement sur cette base-là et au lieu de prendre les revenus, les pensions, les retraites, les revenus donc immobiliers, on a pris cette base moins l'abattement, pour compenser un peu ce qui a été fait. Ce qui posait problème était des revenus à tranches alors, on a remis des tranches, mais des tranches qui étaient très espacées. L'exemple de la troisième tranche qui allait de 1 133 € à 1 782 €, ensuite, 1 783 € à 2 782 €. Donc, ça pénalisait celui qui était au début de la tranche comme pour les scolaires. Les scolaires, on a pu faire un taux d'effort. Là, on a essayé de voir si on pouvait faire un taux d'effort, ça ne *matchait* pas.

On a fait une tarification avec plusieurs tranches qui augmente de 200 € à 250 € par tranche. Le résultat est que sur les usagers qui ont pris des repas en 2020, 82 % auront une réduction de leur tarif, de leur prix du repas. Dans ces 82 %, on aura une réduction de :

- 2,85 € pour 17 % ;
- 2,30 € pour 11,20 % ;
- 1,60 € pour près de 16 % ;
- 1,20 € pour 16 % ;
- 0,65 € pour 15,4 % ;
- 0,10 € pour 11,89 %.

Je pense que là, on redonne du pouvoir d'achat. En ce qui concerne les 18 % qui vont avoir une augmentation – parce qu'ils vont avoir une petite augmentation – il y en a à peu près – on va dire – un tiers qui aura 0,05 € de plus et un autre gros tiers, voire 40 % – on va dire – qui aura 0,55 € de plus. Donc, je pense que... »

Madame la Maire

« Ce sont les tranches hautes. »

Madame BACHELET

« Ce sont les tranches très hautes.

Je pense que là, on a fait un travail avec les services qui permet de rétablir un petit peu l'équité. Quand on sait aussi que le repas est pratiquement un repas et demi donc, on peut manger les deux repas avec une baisse très importante du prix du repas. Alors, pourquoi aussi ? Parce que la Ville ne facturait pas le prix du coût du repas au CCAS, elle facturait nettement en dessous. Le CCAS avait du plus, mais là, ce plus puisqu'on l'encaisse maintenant, on l'a redistribué. On l'a redistribué en baissant le prix du repas. Donc, vous voyez les grilles. Il y a une nouveauté aussi dans le règlement, c'est qu'on propose aux personnes âgées d'être prélevées – parce qu'il n'y aura pas de régie – d'être prélevées ou de payer en ligne leur facturation. Je pense que c'est comme pour les écoles, pour la restauration, c'est quelque chose – on l'a dit lors du budget – c'est de l'équité parce que c'est vrai que quand vous êtes au tout début de la tranche et que la tranche est très large, c'est très pénalisant pour très peu de revenus en plus. Là, on régularise un petit peu parce que comme le disait Monsieur NAYRAC, les retraites n'augmentent pas beaucoup. Au 1^{er} janvier, vous aurez une retraite de 1,10 % en plus, je viens de regarder le texte, 1,10 % en plus. »

Madame la Maire

« Madame ESON. »

Madame ESON

« Juste pour ajouter également qu'en relevé, comme c'est indiqué dans le règlement intérieur, ces personnes recevront également les frais de livraison qui leur sont facturés à l'année. Ils le recevront une fois par an et elles pourront le déduire également des impôts, ce qui est quand même très bien d'avoir actualisé et d'avoir fait ce règlement intérieur. »

Madame BACHELET

« Puis, il fallait que ça figure dans les tarifs, de bien isoler les frais de livraison. »

Madame la Maire

« Merci, mesdames. Avez-vous des questions ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ce n'est pas une question, c'est juste une – comment dire – une réflexion que je voudrais partager avec vous qui, déjà à l'époque, m'avait un petit peu tracassée. Je n'ai pas trouvé de solution et c'est en vous écoutant parler, Madame BACHELET, que ça m'est revenu. Il y a, pour une raison que j'ignorais, des familles à Millau, très peu, qui sont livrées par l'ADMR. Je ne sais pas pourquoi, c'est deux ou trois familles, ce n'est pas grand-chose. Si je vous fais la genèse, je ne saurais pas vous retrouver. Ça posait souci parce que figurez-vous que ces personnes *a priori* ne veulent pas basculer en Mairie, veulent rester à l'ADMR parce que l'ADMR propose un forfait. *A priori*, ce sont des personnes qui sont dans une tranche supérieure et du coup, elles paient leurs repas moins cher en restant à l'ADMR. Nous, on parle d'équité, on est convaincu et je vous suis parce qu'on l'a fait nous aussi, on est convaincu que ce qu'on fait, c'est bien, mais ça interroge quand même parce que, voilà, quand on discute avec ces personnes-là, je sais qu'à l'époque, ça m'interrogeait parce que pour une raison – comme je vous dis – que j'ignore, il y a quand même des personnes qui paient moins cher en passant par l'ADMR ou c'est un accident, je pense que ça n'aurait pas dû arriver. Si on pose la question à elles, elles vont vous dire : « Non, un peu trop cher quoi, ce n'est pas normal qu'on paie ce prix-là, on paie des impôts – enfin, c'est ce j'entendais à l'époque – on paie des impôts et c'est nous qui payons les impôts et c'est nous qui payons plus cher ». Donc, c'était juste une réflexion que je voulais partager parce que je n'ai pas avancé dans mon chemin là-dessus, mais c'est important, je pense, que tout le monde entende. »

Madame la Maire

« Entendu. Merci, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame BACHELET

« Je ne suis pas sûre que le repas qui est fait par l'ADMR soit équivalent au repas qui est donné aux Millavois. Je ne suis pas sûre au niveau de la consistance parce que c'est quand même la Cuisine centrale qui alimente. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est la Cuisine centrale qui livre à l'ADMR donc du coup, c'est le même repas. »

Madame BACHELET

« Je ne suis pas sûre. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ah oui ? »

Madame BACHELET

« Je ne suis pas sûre. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« D'accord. Je pensais que c'était le même repas, en fait. »

Madame BACHELET

« Je ne suis pas sûre parce que la facturation n'est pas la même. »

Madame la Maire

« Alors en revanche, on peut se satisfaire de cet acte de plus – comme l'a expliqué Madame BACHELET – vers plus d'équité et vers aussi une action envers le pouvoir d'achat. On voit partout quand même que les questions de pouvoir d'achat sont des questions qui sont les premières dans l'intérêt des Françaises et des Français. Donc, ce n'est pas différent pour les Millavois et les Millavoises qui sont plus modestes qu'ailleurs. Là, c'est une bonne chose. On avait fait les familles et les enfants au 1^{er} janvier l'année dernière et cette année, ce sont nos aînés donc, c'est vraiment une bonne chose, tout ça en maintenant aussi, en continuant d'augmenter la qualité des repas, un *sourcing* de plus en plus en bio, en local. On est vraiment dans une baisse du prix avec une augmentation de la qualité et pour tous et dans cet esprit d'équité parce que les tranches qui montent, ce sont des tranches qui sont au-delà de 2 700 € d'effort fiscal. Donc, c'est vraiment les tranches les plus hautes.

Je mets donc le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? En visioconférence, manifestez-vous, si c'est votre cas. Des abstentions ? Le rapport est adopté, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ESON rapporte la délibération n° 18 :

18. "Fourniture et portage des repas au CCAS de Creissels"

« Dans la continuité, étant donné que nous transférons ce service de portage des repas à la Ville, nous devons refaire la convention entre la Ville de Millau et la commune de Creissels. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur cette convention qui redéfinit la part... »

Madame la Maire

« OK. Des questions ? C'est une délibération qu'on passe habituellement. Oui, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame ESON

« Habituellement, c'était tripartite entre CCAS, Ville de Millau et commune de Creissels et à présent, ce n'est que la Ville de Millau et la ville de Creissels. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je suis désolée, c'est vraiment le fruit de mes réflexions inachevées, mais c'est parce que justement, je vous refille le bébé, Madame ESON. Ça m'avait aussi questionnée à l'époque : « Pourquoi est-ce que c'était Millau qui livrait les repas à Creissels et pourquoi pas l'ADMR ? » *A priori*, c'est parce que l'ADMR – si j'ai bien compris – va plutôt vers la vallée donc, Creissels est restée à Millau. Mais là aussi, si on part vers – comment dire – un élan communautaire et du coup, la distribution des repas aux personnes âgées au niveau de la ComCom, je pense qu'il faudra y associer l'ADMR. C'était juste pour ne pas les laisser de côté. C'était quelque chose qui m'avait aussi préoccupée à l'époque. »

Madame la Maire

« Entendu, merci. D'autres remarques et questions ? Non. Donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté, merci beaucoup, Madame ESON et merci aussi Madame BACHELET. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 19 :

19. "Tableau des effectifs : modification"

« Alors l'heure tourne donc, on va le faire vite, si vous voulez. Tableau des effectifs, c'est classique. Donc, ce mois-ci, nous avons 11 suppressions et deux créations. Donc, 11 suppressions, vous allez me dire : « Mais c'est beaucoup ». En fait, 11 suppressions, c'est dû au fait de la mutualisation du service commun d'Affaires juridiques et du service commun de la Communication. Nous avons aussi quatre départs en retraite donc, il s'agit :

- d'un agent administratif à temps complet au service de l'Éducation qui était dans la régie des guichets de la Famille ;
- un poste d'assistant spécialisé dans l'Enseignement artistique qui était à l'école de musique donc, ce poste ne sera pas renouvelé, puisqu'il n'y aura plus d'enseignants à l'école de musique pour la Ville de Millau ;
- le départ à la retraite du chef de la police municipale.

Ce sont ces suppressions suite à la mutualisation. Je ne sais pas si vous voulez qu'on rentre dans les détails des postes et de tout ça ou sinon... »

Madame la Maire

« D'autant qu'après, on en reparle. »

Monsieur DURAND

« D'autant qu'après, on en reparle. »

Madame la Maire

« Je ne sais pas si vous avez des questions. Si, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'était juste pour vous dire qu'on allait s'abstenir sur cette délibération, parce qu'il y a une augmentation de la masse salariale que je n'ai pas vue passer tout à l'heure – j'étais un petit peu distraite – mais que je ne sais pas m'expliquer, qu'on ne sait pas s'expliquer. Du coup, on va s'abstenir sur cette délibération. »

Madame la Maire

« On avait vu dans le budget qu'elle baissait de 0,15 %. »

Madame BACHELET

« Oui, elle baisse. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je parle de la ligne qui est liée à la mutualisation. »

Madame la Maire

« Oui, mais c'est ce qu'explique Monsieur DURAND. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Donc, ça fait une augmentation du coup de... Bref, je n'arrive pas à me l'expliquer. Je n'arrive pas à rentrer dans ce schéma et... »

Madame la Maire

« On va l'expliquer après. »

Monsieur DURAND

« Je ne m'explique pas votre abstention, du coup, moi non plus. On est à la phase des réflexions donc on n'en fera pas plus. Je vous propose d'adopter ce tableau des effectifs. »

Madame la Maire

« OK. Y a-t-il des voix contre ? Non. Des abstentions ? Alors, sept abstentions. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 20 :

20. "Avenant n° 2 de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses dans le cadre du transfert de la compétence de gestion du complexe sportif d'intérêt communautaire"

« En fait, c'est passé en Communauté de communes pour ceux qui y étaient la semaine dernière. Donc, il s'agit du plombier qu'avait mis à disposition la Ville de Millau pour la durée des travaux, en sachant que ce plombier, finalement, a beaucoup moins d'interventions à faire. Donc, il est demandé de diminuer cette mise à disposition, tout en sachant que ce plombier va réintégrer la Ville de Millau au service de la Voirie. Ne m'expliquez pas pourquoi un plombier est au service de la Voirie. Quoi qu'il en soit, c'est pour réduire cette mise à disposition à une hauteur de 16 %. Ça correspond aux astreintes, c'est un *week-end* sur trois. »

Madame la Maire

« Des questions ? Des remarques ? Une réflexion ? Non. Donc, je mets le rapport 20 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 22 :

22. "Conventions de mise en place des services communs d'Affaires Juridiques et de Communication"

« C'est la seconde phase de la mutualisation qui est après le service commun des services de direction. Donc là, il est proposé de mutualiser le service d'Affaires juridiques et le service de la Communication. Je ne sais pas si vous voulez qu'on rentre dans les détails, on l'a déjà fait et on en a déjà parlé, mais peut-être, Madame SUDRES-BALTRONS, si vous voulez des précisions. »

Micro éteint inaudible

Monsieur DURAND

« C'est vrai. »

Madame la Maire

« On va vous passer le micro, Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« On a oublié la délibération n° 21. »

Madame la Maire

« Oui, pardon, il y avait deux mises à disposition, excusez-moi. On y reviendra après. Merci, Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur DURAND

« C'est bien ». »

Micro éteint inaudible

Monsieur DURAND

« Mais évidemment, c'était un petit test, mais vous n'êtes pas tombé dedans. »

Rires dans la salle

Madame la Maire

« Vous avez fait un subterfuge. »

Monsieur DURAND

« Il n'y avait aucune falsification là-dedans, mais elle n'avait même pas été envoyée. On la retrouvera, ne vous inquiétez pas. La mutualisation du service de la Communication et du service d'Affaires juridiques, je ne sais pas si vous voulez qu'on rentre dans les détails là aussi ou pas. Vous avez tout sous les yeux, mais je suis prêt. Il n'y a pas de souci. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE, Madame SUDRES-BALTRONS, vous souhaitez qu'on vous le présente à nouveau ? Non ? »

Monsieur SAINT-PIERRE et Madame SUDRES-BALTRONS

« Non. »

Madame la Maire

« Très bien. Donc, je mets le rapport 22 aux voix.

Monsieur SAINT-PIERRE

« Juste une précision. »

Madame la Maire

Alors, attendez, on vous donne le micro. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Ceci dit, Madame la Maire, pour revenir sur ce que disait Madame SUDRES-BALTRONS tout à l'heure, ce que nous avons du mal à saisir, c'est qu'effectivement, quand on regarde votre tableau alors, je crois que de mémoire, dans la version définitive de la note de synthèse que vous nous avez envoyée, page 12 ou 13, de mémoire, je ne sais plus, on a un tableau des effectifs qui présente une ligne avec des équivalents temps plein – je dirais – statutaires, les équivalents temps plein tous contrats confondus. Et une ligne dont nous vous remercions puisqu'elle donne la part des mutualisés et du coût des mutualisés. Ça a fait l'objet d'une remarque de Madame SUDRES-BALTRONS qui vous demandait de nous le faire apparaître. Vous nous aviez dit, Monsieur le directeur général des services, que dans le formalisme du tableau des effectifs, ça ne pouvait pas apparaître, mais que vous trouveriez le moyen de le faire donc, nous vous sommes reconnaissants de le faire dans ce sens. Par contre, ce que nous avons du mal à saisir, c'est qu'effectivement, de fait, sur la ligne budgétaire et sur la ligne 12, on a une baisse d'un et quelques pour cent de mémoire là aussi, Madame... »

Madame la Maire

« 0,15 %. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Mais par contre, si vous additionnez le montant de la compensation que nous versons à la Communauté de communes, on s'interroge sur le gain de la mutualisation. Si vous voulez, l'objectif de la mutualisation est quand même, quelque part, d'arriver à baisser notre masse salariale, ce qui est fait au chapitre 12, mais quand on rajoute notre participation à la Communauté, on s'aperçoit que ce gain est nettement amoindri. Voilà ce que nous voulons dire sur nos interrogations sur ces lignes budgétaires. »

Madame la Maire

« Je n'arrive pas à retrouver le document, mais évidemment, on n'est plus sur le budget, mais... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Évolution de la masse salariale de 2015 à 2022 et là, vous avez effectivement – et je vous en remercie – rajouté la ligne : « dont coût de la mutualisation, etc. » »

Madame la Maire

« Mais Madame SUDRES-BALTRONS, c'est « dont ». »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Oui. »

Madame la Maire

« Donc, c'est le chiffre global qu'il faut regarder, c'est-à-dire que dans ce chiffre global qui baisse de 0,15 %, ce qui est assez unique parce que les charges de personnel montent inexorablement dans la mesure où il y a toujours la GVT et il y a toujours des promotions, etc. en fait là, on a différencié les deux donc évidemment, la ligne de remboursement à la Communauté augmente fortement parce que là, on transfère deux services : le service d'Affaires juridiques et le service de la Communication. Donc, évidemment là, on passe en gros de 200 000 € à 500 000 € en remboursement – c'est important – ou de 300 000 € à 500 000 € *grosso modo*. Mais c'est inclus, ça ne vient pas s'additionner, c'est-à-dire que quand on parle de masse salariale, ces remboursements à la Communauté de communes sont inclus. C'est important de le préciser. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Merci. Mais pour nous, je ne trouve pas qu'il y ait du coup... mais merci. Là, c'est clair. »

Madame la Maire

« Très bien. Monsieur DIAZ, allez-y. »

Monsieur DIAZ

« Oui, je voulais poser une question. Bien évidemment, ce que vous dites sur le personnel, c'est une opération à somme nulle puisqu'effectivement, le coût du transfert reste une quote-part à la Ville et une quote-part à la Communauté de communes. Ça reste inchangé. J'avais deux questions. Première question, c'est : « A-t-on terminé toutes les conventions de mise en commun de services ? Parce qu'on en a fait plusieurs. Est-ce que celle-ci est la dernière ou est-ce que le périmètre va encore s'élargir et si oui, sur quel périmètre ? »

Madame la Maire

« Sur les transferts de services, là, on est au bout de la première phase que nous vous avons annoncée quand nous vous avons présenté la mutualisation. Donc là, c'est déjà une partie importante qui a été faite enfin, qui va l'être à partir du 1^{er} janvier plutôt. Ensuite, on avait également évoqué des possibles transferts de compétences. »

Monsieur DIAZ

« C'est autre chose, ça. »

Madame la Maire

« Oui, voilà. Donc là, sur les mises à disposition de services, on en a déjà fait beaucoup. Par exemple vous voyez, on a travaillé sur la mise à disposition d'une agente de la Ville sur les RH – donc, ce n'est pas un service mutualisé – mais qui a travaillé sur le plan de formation aussi de la Communauté de communes. Probablement, il y aura d'autres conventions de mises à disposition, chaque fois qu'on décèle une compétence particulière chez un agent qui peut être utile aux deux collectivités et parfois de manière ponctuelle, parfois de manière peut-être plus durable. Mais en tout cas, sur les gros services mutualisés, on va dire que le gros du travail est fait. »

Monsieur DIAZ

« Merci. Ma deuxième question est qu'évidemment le transfert partiel en pourcentage ETP à la Communauté de communes, ce seront des collaborateurs qui travailleront pour la Communauté de communes et aussi les communes faisant partie de la Communauté de communes. »

Madame la Maire

« Tout à fait. »

Monsieur DIAZ

« Est-ce qu'on peut mesurer ou a-t-on déjà évalué – même si la question est un peu difficile pour le coup – les économies qui pourraient être réalisées ? Je pense, par exemple, à une commune qui, régulièrement, passait des contrats de prestations de service avec un tiers qui pourraient être prises en charge maintenant par la Communauté de communes, si elle a la compétence et les économies globales qui pourraient être réalisées parce qu'autant, je suis bien d'accord, et là, je parle de groupement d'achats, je parle de prêt de matériels ou que sais-je ? Parce que là, on est vraiment sur un plan qui est un plan humain, c'est-à-dire qu'on parle de personnes et de services, mais on est très loin d'englober la totalité des pistes permettant de réduire les coûts. »

Madame la Maire

« Oui, tout à fait. »

Monsieur DIAZ

« Qui ne ressort pas de la mutualisation. Ça ne fait pas partie de la mutualisation. »

Madame la Maire

« Oui. C'est vraiment un sujet qui est communautaire plus que municipal du coup, parce que ça serait porté par la Communauté et pas par la Ville de Millau. Tous les services communs ne peuvent pas être portés par la Ville de Millau. D'où l'objet, d'ailleurs, du transfert à chaque fois de ces services à la Communauté. Mais vous avez raison, on réfléchit, par exemple, à l'achat commun d'une épareuse, voilà, pour ne citer que celui-là. Oui, ce sont des choses qui vont continuer. On réfléchit aussi, par exemple, sur l'entretien des stades. Il peut y avoir aussi de la mise à disposition de services qui resteraient municipaux là, cette fois, mais qui pourraient...

Donc tout ça, c'est en effet en construction. Ce que je peux vous dire peut-être pour compléter quand même et revenir au rapport, c'est que là, sur le service de la Communication pour la Communauté de communes alors, pour la Ville, on est à peu près à iso, ça nous coûte pareil aujourd'hui qu'à partir du 1^{er} janvier, sauf qu'on a des nouvelles compétences

aussi. Pour la Communauté de communes, la mutualisation, sur le coût de charges salariales, c'est à peu près pareil. En revanche, ça va nous permettre d'économiser des prestations extérieures et des cabinets de communication notamment qui étaient assez importants. »

Monsieur DIAZ

« C'est bien là où je vous pousse à arriver... »

Madame la Maire

« Voilà, c'est ça. »

Monsieur DIAZ

« ...qui est qu'il faut que dans les communes et dans la collectivité Communauté de communes, on recoure moins aux prestataires de service ; ce qui, *in fine*, est l'objectif d'avoir remonté partiellement des services à la collectivité Communauté de communes. »

Madame la Maire

« C'est exactement ça, voilà. Et là, c'était déjà un peu le cas sur l'année 2021 et ce sera encore davantage le cas évidemment sur l'année 2022 puisque dorénavant, la Communauté de communes a aussi un graphiste, a aussi un *community manager* alors, ce n'est peut-être pas ça exactement les noms, d'ailleurs, on les a tous là. »

Monsieur DURAND

« Une communication digitale. »

Madame la Maire

« Communication digitale et c'est beaucoup mieux, voilà. »

Monsieur DIAZ

« C'est exactement la même chose. »

Madame la Maire

« Encore mieux. Du coup, je n'ai plus les postes, mais voilà, des postes qu'ils n'avaient pas forcément. Donc, c'est aussi tous ces nouveaux services auprès des 14 autres communes de la Communauté de communes qu'on va pouvoir dorénavant proposer. Ce n'est pas encore acté avec les communes si ce sera sous forme de prestation de service ou sous forme de participation. La répartition n'est pas encore actée, mais en tout cas, ce sont de nouveaux services dont toutes les communes vont pouvoir s'emparer. »

Monsieur DIAZ

« D'accord, merci. »

Madame la Maire

« Non, mais merci à vous parce que ça permet de donner du sens à tout ça. Merci pour cette remarque. D'autres remarques et questions ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« En fait, Monsieur DURAND, je vous dois des excuses parce qu'effectivement, j'ai porté les collègues dans mon erreur et je réalise que tout à l'heure, on n'aurait pas dû s'abstenir puisque maintenant, j'ai compris. Je n'ai pas assisté à votre commission des RH et vous voyez que ça me manque. C'est pour ça. »

Monsieur DURAND

« Oui, c'est sûr et vous nous avez manqué aussi. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Voilà. »

Monsieur DURAND

« Oui, c'est vrai. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Donc effectivement, ne cherchez pas le lien pourquoi tout à l'heure on s'est abstenu et pourquoi là, on va voter pour, c'est une erreur tout simplement. »

Madame la Maire

« Vous voulez qu'on fasse une correction de vote ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Si ça ne vous ennuie pas. »

Madame la Maire

« Je pense que c'est possible. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Si les collègues en sont d'accord. »

Madame la Maire

« OK donc, le tableau des effectifs est Adoptée à l'unanimité, très bien. Merci beaucoup. »

Monsieur DURAND

« Merci pour votre *mea culpa*. Bravo. »

Madame la Maire

« Je mets aux voix le rapport 22 cette fois et nous reviendrons au 21. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 21 :

21. "Mise à disposition de personnel de la Ville de Millau auprès de la Communauté de communes pour le suivi de l'opération de construction du complexe sportif"

« J'ai bien fait de l'intervertir parce qu'il illustre tout à fait ce que disait Monsieur DIAZ. »

Madame la Maire

« Oui. »

Monsieur DURAND

« Puisqu'effectivement, pour le suivi de l'opération du complexe sportif qui est un chantier d'envergure, nous avons besoin d'un personnel enfin, un membre du bureau technique qui a une compétence « fluides » pour suivre ce chantier au jour le jour. Donc, il vous est proposé de mettre à disposition une personne du bureau d'études de la Ville de Millau pour une durée de trois ans pour suivre ce chantier. Ça aussi, ça a fait l'objet d'une délibération à la Communauté de communes la semaine dernière, en sachant que cette personne, nous avons son accord, bien entendu. »

Madame la Maire

« Nous allons la remplacer. »

Monsieur DURAND

« Nous allons la remplacer. Ça illustre la perméabilité des deux institutions. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Donc, je mets le rapport 21 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 23 :

23. "Renouvellement de la convention de prestations du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron"

« Donc, c'est une convention technique. Nous n'adhérons pas au Centre de gestion, mais nous avons quand même une adhésion au socle commun du Centre de gestion à périmètre constant. Il s'agit de l'élaboration de missions qui sont :

- le secrétariat des commissions de réforme ;
- le secrétariat des commissions des frais médicaux ;
- un avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable ;
- une assistante juridique statutaire ;
- une assistante au recrutement et accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité, établissement d'origine ;
- une assistante à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite.

En fait, il s'agit de renouveler cette convention pour trois ans, en sachant que ça coûte 0,08 % de la masse salariale et tout de même 10 000 € par an, mais c'est une obligation. Il vous est proposé de renouveler cette convention pour une durée de trois ans. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 24 :

24. "Partenariat avec l'EHPAD « Les Terrasses des Causses » et la Médiathèque du Sud-Aveyron pour proposer des actions « Hors les murs »"

« Merci, bonsoir à toutes et à tous. Nous le savons, un certain nombre de publics restent éloignés de l'offre culturelle, en général, et de l'offre documentaire que propose la médiathèque du Sud-Aveyron, en particulier. Cette typologie de publics recouvre des réalités différentes et des formes plurielles. En effet, l'éloignement peut être physique de plus ou moins longue durée, mais il est souvent aussi associé à d'autres facteurs plus sociologiques comme la solitude liée au grand âge. Dans le cas de ce public dépendant, cet isolement se traduit trop souvent par un relâchement, voire un abandon des pratiques de lecture et plus largement des pratiques culturelles. Elles permettent pourtant le maintien d'une activité mobilisant et stimulant les capacités cognitives et cérébrales. Elles sont aussi l'occasion, pour des personnes vulnérables, de maintenir une activité tout en favorisant le lien social. C'est pourquoi, cette convention prévoit deux principaux axes :

- des rendez-vous de lecture réguliers au sein des établissements composant l'EHPAD Millau Grands Causses, c'est trois établissements donc Sainte-Anne, Saint-Côme et l'Ayrolle, en recevant des publics en situation de grand âge ou de dépendance ;
- une proposition de spectacles autour de Georges SAND.

Il s'agit ici d'apporter, au plus près de ce public, une sélection de documents établie avec eux et les personnels soignants, afin de répondre à leurs besoins et leurs envies. Ces sélections de livres, CD et DVD sont produites conjointement par les personnels de la médiathèque et les équipes soignantes. Il y a des référents identifiés.

En se déplaçant ainsi dans les structures, les objectifs sont multiples :

- apporter aux résidents la possibilité d'une information et d'une culture de qualité et validée par des professionnels des métiers du livre ;
- permettre d'assister à une programmation culturelle ;
- donner l'envie de devenir ou de redevenir un lecteur ou une lectrice, en bénéficiant de sorties encadrées par le personnel soignant, organisées par la médiathèque.

Les actions menées vers ce public peuvent prétendre à des aides financières du Centre national du livre en 2022. Elles peuvent représenter jusqu'à 70 % des coûts, sachant qu'il n'y a, sur cette promotion, pas de contrepartie financière ; chaque structure prenant en charge ce qui lui revient en propre. »

Madame la Maire

« Merci. Donc, c'est vraiment une action qui va dans le bon sens surtout là, après ce qu'ils viennent de vivre, je pense que c'est vraiment une bonne chose.

Des questions ou des remarques ? Non. Donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 25 :

25. "Tarifs de produits dérivés en vue de soutenir l'Éco-fest'hivernal « Les Givrées »"

« La Ville de Millau, par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple, organise la deuxième édition de l'Éco-fest'hivernal « Les Givrées » ; un festival de chansons françaises qui se déroulera du 22 au 30 janvier 2022.

Afin de promouvoir et de valoriser ce festival, le Théâtre de la Maison du Peuple a commandé à l'association Teranga, la fabrication artisanale de 200 *mugs* à l'effigie des Givrés, en vue de les mettre en vente au bar du théâtre. Je précise que cette fabrication s'est déroulée sur le site de la Graufesenque dans une belle communauté potière et que la cuisson s'est déroulée dans la reproduction du four antique.

Afin de permettre la commercialisation, le tarif unitaire est fixé à 12 €. Le coût de fabrication s'élève à 1 200 € pour les 200 *mugs*, soit 6 € l'unité. La recette sera versée sur les budgets de la Ville de Millau. Le festival souhaite réduire son impact environnemental, en proposant de produire en local les produits dérivés. Cela contribue à la cohérence de cette démarche. D'ailleurs, il y a une charte d'écoresponsabilité qui est en cours d'élaboration, qui sera proposée aux artistes, aux restaurateurs, mais aussi aux bénévoles, aux partenaires et aux prestataires. Le public pourra, s'il le souhaite, s'y conformer. La charte prévoit notamment des dispositions en matière de restauration, d'économie d'énergie, de transport, de réduction, de recyclage des déchets et de réutilisation. »

Madame la Maire

« Très bien, encore une action qui va dans le bon sens. Des questions ? Des remarques ? Non. Donc, je mets le rapport aux voix. Allez-y, Madame ORCEL. »

Madame ORCEL

« Je reviens un petit peu à ce que j'ai eu l'occasion de dire en commission de la Culture, à savoir que cette collaboration avec l'association Teranga est une belle initiative qui fait – comme Monsieur WOHREL l'a dit – le lien entre notre patrimoine historique, l'artisanat d'art contemporain et puis la Mairie. Un événement culturel qui souhaite avoir une démarche écoresponsable. Le résultat est très réussi, j'ai eu l'occasion, une chance de voir les *mugs*. Le résultat est très réussi donc, je souhaitais juste le souligner. »

Madame la Maire

« Merci pour ce témoignage. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté, merci beaucoup. Merci, Monsieur WOHREL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 26 :

26. "Démarche d'inscription UNESCO des savoir-faire liés à la ganterie millavoise : convention d'objectifs 2022 avec l'association « Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel du Pays de Millau » (SPCIPM)"

« En 2010, la Ville de Millau a obtenu les labels « Villes et Pays d'art et d'histoire » et « Ville et métiers d'art » qui sont une volonté forte de valoriser la culture et le patrimoine dans toute sa diversité.

Ainsi, la Ville a souhaité engager la démarche pour une inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO pour la sauvegarde des savoir-faire liés à la ganterie sur proposition du ministère de la Culture et de la Communication. L'intérêt de cette opération vise à développer l'image de la filière des cuirs et peaux sur l'Aveyron. Chaque manifestation qui sera organisée autour de cette thématique, de même que l'obtention potentielle de ce classement, engendreront vraisemblablement des retombées médiatiques, touristiques et économiques pour le territoire. Cette démarche relève d'un processus long avec des étapes successives à franchir.

Donc, une professionnelle rompue à l'exercice accompagne le projet depuis son lancement. Il s'agit de Madame Nadia BÉDARD qui a contribué au succès de la candidature des parfums de Grasse. Donc, l'association Sauvegarde du patrimoine immatériel du Pays de Millau a recruté cette directrice de projet dans le prolongement de la démarche qu'elle avait engagée en étant employée par le pôle des cuirs à Aveyron.

Depuis 2020, la Ville de Millau, la Communauté de communes Millau Grands Causses et l'association Sauvegarde du patrimoine immatériel du Pays de Millau concluent des conventions d'objectifs pour une durée d'un an. On en est, je pense, à la troisième année. Dans le cadre de la convention pour 2022, la Ville de Millau s'engage à verser une aide d'un montant de 15 000 €, représentant 50 % du coût prévisionnel de l'opération évalué à 30 000 €. Je précise que la semaine dernière, le Conseil communautaire a pris une délibération dans le même sens. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Des questions ? Des remarques ? Non. Donc, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci beaucoup.

Merci, Monsieur WOHREL. Cette fois, c'est fini. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur GRÉGOIRE rapporte la délibération n° 27 :

27. "Adhésion au service de géoréférencement et cartographie de l'éclairage public du SIEDA"

« Bonsoir tout le monde. Cette délibération a pour objet le passage d'une convention avec le SIEDA pour le référencement et la cartographie de l'éclairage public pour être en conformité avec la loi, puisque nous aurions dû le faire depuis janvier 2020.

C'est la législation sur les DT-DICT qui nous oblige à fournir l'ensemble des prestataires. On aura un plan des réseaux aériens et souterrains appartenant et géré par la Ville, ce qui est le cas pour l'éclairage. En 2014, une préétude avait été faite par les services municipaux. Un devis proposait le prix de la prestation à 176 515 €. Aujourd'hui, le SIEDA nous propose d'adhérer à un service identique pour une somme de 2,50 € par point lumineux, en s'engageant sur cinq ans donc, 60 000 € avec un coût d'environ 12 000 € par an. Le SIEDA traitera y compris le référencement des points lumineux et les accords des DT-DICT.

Je vous demande d'adopter cette délibération pour que Madame la Maire puisse passer la convention avec le SIEDA. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur GRÉGOIRE. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci, Monsieur GRÉGOIRE. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DOULS rapporte la délibération n° 28 :

28. "Prolongation de l'expérimentation pour un service de trottinettes électriques partagées : fixation de la redevance"

« Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, il s'agit de poursuivre la prolongation de l'expérimentation de l'utilisation des trottinettes sur le territoire de Millau. Nous avons déjà fait une prolongation jusqu'au 10 janvier 2022. Pour nous permettre de faire une meilleure analyse et aussi de permettre de faire une jonction avec une autorisation de... »

Madame la Maire

« Un appel à manifestation d'intérêt. »

Monsieur DOULS

« Oui, pardon, un appel à manifestation de... »

Madame la Maire

« Un appel d'offres. »

Monsieur DOULS

« Voilà, un appel d'offres sur le territoire de Millau, nous souhaitons poursuivre l'expérimentation jusqu'au 10 juin 2022, dans les mêmes conditions qu'actuellement avec la redevance telle qu'elle avait déjà été définie, à savoir 10 € par trottinette et par an sur la période.

L'objet de cette délibération est de permettre de poursuivre cette expérimentation. »

Madame la Maire

« Donc, trottinettes qui continuent de bien fonctionner, y compris en période hivernale ? »

Monsieur DOULS

« Oui, absolument. On est de l'ordre de 3 000 utilisations par mois. Ça fait une centaine d'utilisations par jour. Sur la période, depuis le 10 juillet, la mise en service, on est à 25 000, à un peu plus de 25 000 utilisations. Alors, ça fait 170 utilisations par jour et on peut dire que c'est quand même un succès. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur DOULS. Des questions ? Oui, Monsieur SOLIER, on va vous apporter le micro. »

Monsieur SOLIER

« Merci, bonsoir. Je sais qu'il est un peu tard, mais je me dois de vous faire ce petit bémol quand même, Monsieur DOULS, excusez-moi. »

Madame la Maire

« Mais chaque rapport est important, vous avez raison, Monsieur SOLIER, ne vous inquiétez pas. »

Monsieur SOLIER

« D'accord. Surtout que je me fais l'écho quand même de plusieurs Millavois que je rencontre en Ville et qui me font part de quelques inquiétudes. Moi aussi, parce que j'en ai été, j'ai failli en être victime.

Alors c'est dommage que sur ces trottinettes, il se fasse beaucoup de choses qui sont interdites. Il n'y a pas de casques, on est sur le trottoir et il y a souvent des mineurs. Je suis désolé, moi, dans l'avenue Charles de Gaulle, un soir, à la tombée de la nuit, j'ai cru que c'était le vent qui faisait bouger les feuilles sur le trottoir. J'ai dû faire une passe de torero pour éviter une trottinette. Si je me souviens bien, une discussion que nous avons eue, Madame BACHELET, en commission des Finances, quand nous parlions de la police municipale et des amendes en Ville, vous me disiez qu'ils étaient affectés à d'autres tâches et qu'ils verbalisaient moins. Peut-être que... voilà cette petite remarque que je tenais à vous faire. »

Monsieur DOULS

« Je comprends très bien. En même temps, c'est vrai que vous savez très bien que la police municipale n'est pas H24 dans les rues de Millau, en particulier le soir. »

Monsieur SOLIER

« Tout à fait. »

Monsieur DOULS

« On réitère l'exigence effectivement de circuler sur la route avec les trottinettes, que ce soit les trottinettes Bird ou les trottinettes des particuliers, parce qu'il y a de tout sur les trottoirs. Effectivement, la police municipale est, bien sûr, sur ce sujet et verbalise quand c'est nécessaire. Je vous rejoins aussi, c'est évidemment une inquiétude pour nous, la sécurité. On devait d'ailleurs faire une sensibilisation au mois de décembre sur deux journées, en début décembre, qui n'ont pas pu se faire parce que malheureusement, c'était à peu près les deux seules journées où il a fortement plu. Donc, cette sensibilisation devrait se dérouler au début du printemps ou au mois de mars prochain. Mais effectivement, on est très vigilant à l'utilisation des trottinettes. On fait aussi de la sensibilisation au cas par cas lorsqu'on les croise. »

Monsieur SOLIER

« C'est très bien. »

Madame la Maire

« Madame ESON. »

Madame ESON

« On le voit sur l'évolution des métiers, certains métiers qui disparaissent et d'autres qui... Et là, je pense qu'encore, la trottinette électrique est une des technologies qui est arrivée très vite et qui n'a pas permis à la loi française à s'adapter suffisamment vite. Vous parliez du port du casque, ce n'est pas à la Ville de Millau de – je pense – l'imposer, mais c'est

la loi et ils n'ont pas encore... Je pense que la loi sur les trottinettes n'est pas encore suffisamment claire pour pallier ce genre de problème, malheureusement. »

Micro éteint inaudible

Monsieur DOULS

« J'en profite pour dire à tous – puisque sur Facebook, on nous sollicite – 135 € d'amende si on circule sur les trottoirs. Ça fera peut-être du bien à la trésorerie. »

Madame la Maire

« Mais ce n'est pas l'objectif. »

Monsieur DOULS

« Effectivement. »

Madame la Maire

« OK donc, je mets ce rapport au numéro 28 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté l'unanimité, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur MEDEIROS rapporte la délibération n° 29 :

29. "Dérogations à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2022"

« Bonsoir à tous. En effet, ça concerne une dérogation au repos dominical pour les commerces millavois donc, les commerçants millavois qui nous font différentes demandes chaque année, dans le but d'animer les périodes de soldes, les périodes estivales, de la médiation sportive et les opérations de fin d'année.

L'idée est de proposer au Conseil municipal d'accorder un avis favorable, dans le respect des procédures du Code du travail pour l'ouverture dominicale et ça concerne précisément 12 dimanches de l'année. Je ne veux pas être plus long parce qu'on est à la fin du Conseil. Vous avez, en annexe, le détail des 12 dimanches concernés et les activités en lien avec chacun de ces dimanches. Il vous est proposé de donner un avis favorable, en faveur de ces ouvertures dominicales. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MEDEIROS. Des questions ? Non. Donc, je mets le rapport 29 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur MEDEIROS rapporte la délibération n° 30 :

30. "Office du Commerce et de l'Artisanat de Millau : convention de partenariat 2022-2023"

« Là aussi, c'est un renouvellement de notre convention avec l'OCA. Concernant principalement sur les points de changement donc là, c'est une convention qu'on va passer pour deux ans donc 2022 et 2023. Au niveau de cette convention, on a 10 000 € qui ont été votés la semaine dernière et qui seront amenés par la Communauté de communes. Il vous est proposé de leur apporter une aide supplémentaire de la Ville de Millau cette fois de 10 000 € supplémentaires. En parallèle bien évidemment, on a Pierre-Henri CAZAL, le *manager* du commerce territorial qui intervient en collaboration avec l'OCA dans l'accompagnement et le suivi des différents commerçants artisans, puis le montage des différentes opérations. L'objectif est de continuer à les accompagner *via* cette convention. Il vous est proposé de voter cette convention et cette aide de 10 000 €. »

Madame la Maire

« Est-ce que vous avez des questions ? Non, pas de question donc, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc Adoptée à l'unanimité. Merci à toutes et à tous. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE, la question diverse n'a plus lieu d'être, on est d'accord ? Très bien. Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, en espérant que l'on puisse continuer à se retrouver quand même et qu'on démarre l'année sans trop de contraintes. Merci à toutes et à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 20 décembre 2021

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL

La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL